

**PRIMATURE
MINISTERE DELEGUE
CHARGE DU PLAN**

CABINET

**REPUBLIQUE DU MALI
Un Peuple - Un But - Une Foi**

**PROGRAMME PLURIANNUEL DE
CONVERGENCE, DE STABILITE, DE
CROISSANCE ET DE SOLIDARITE
(2003-2005)**

Bamako, octobre 2002

PREAMBULE	3
1. PERSPECTIVES DE LA SITUATION ECONOMIQUE DU MALI AU 31 DECEMBRE 2002	5
1.1. Secteur réel	5
1.2. Finances publiques	6
1.3. Actions menées pour l'harmonisation des finances publiques	7
1.4. Position du Mali par rapport aux nouveaux critères de convergence	8
NB : (*) Il s'agit seulement de la dette extérieure.	10
1.5. Echanges intra-communautaires et impact de la mise en œuvre du Tarif Extérieur Commun (TEC) sur les finances publiques	11
2. OBJECTIFS ET STRATEGIES DE CONVERGENCE 2003-2005	16
2.1 Le secteur réel :	16
2.2 Les finances publiques :	18
2.2.1 Les mesures de relèvement des recettes fiscales	19
2.2.2 Lutte contre la Pauvreté au Mali	27
3 LE PROGRAMME DE CONVERGENCE POUR L'ANNEE 2003	35
3.1 Finances publiques :	35
3.2 Politique de la monnaie et du crédit :	35
3.3 Politique de promotion du secteur privé et privatisation des entreprises publiques	35
3.4 Politique de la promotion des Transports et des communications	35
3.5 Politique d'amélioration des productions statistiques	36
3.6 Politique de promotion sociale	36
3.7 Lutte contre la pauvreté	37
3.8 Maîtrise de l'eau	37
3.9 Développement rural	38
3.10 Géologie et mine	39
4. ANNEXE SUR L'APPLICATION DES DIRECTIVES PORTANT HARMONISATION DU CADRE JURIDIQUE, COMPTABLE ET STATISTIQUE DES FINANCES PUBLIQUES	40
4.1 Etat d'application des directives	40
4.2 Les contraintes	41
4.3 Tableau récapitulatif des différentes mesures pour la convergence en 2003-2005:	42

PREAMBULE

Le programme pluriannuel de convergence, de stabilité, de croissance et de solidarité 2003-2005 du Mali est établi conformément aux dispositions des articles 4 et 5 du pacte de convergence, de stabilité, de croissance et de solidarité du 8 décembre 1999. Ce programme s'appuie sur des hypothèses utilisées par les pays de l'Union, en ce qui concerne l'environnement international, notamment le taux de change du dollar et l'évolution probable des marchés extérieurs et des prix des principaux produits d'exportation (coton, or, etc.) et d'importation (produits pétroliers, riz, sucre, etc)

Le programme de convergence présenté par le Mali est cohérent avec les programmes établis dans le contexte du Cadre Stratégique de Lutte contre la Pauvreté et le Programme Cadre de Coopération avec le FMI et la Banque Mondiale, notamment le « Mémoire de Politiques Economiques et Financières pour 2001-2002.

Il est articulé en trois parties :

- i) la position de l'économie vis-à-vis des critères et indicateurs du pacte en fin 2002;
- ii) les objectifs et politiques de convergence pour l'horizon 2005, avec indication de leur étalement sur la période de trois ans ;
- iii) les objectifs et mesures précises adoptées pour l'année 2003.

Il est également donné en annexe un tableau synthétique pour résumer les principaux objectifs et les stratégies à mettre en oeuvre pour la période 2003-2005.

Les besoins urgents en matière de convergence ont conduit à retenir des actions légères pouvant aboutir à une plus grande comparabilité des variables économiques et financières des Etats membres de l'UEMOA. En effet, l'essentiel des indicateurs de convergence est constitué de ratios rapportés au Produit Intérieur Brut (PIB). Or les données issues des comptes nationaux actuels des pays de l'Union ne sont pas comparables à cause notamment :

- de la qualité inégale des données de base utilisées ;
- de la différence dans leurs méthodologies d'élaboration ;
- des champs couverts par les comptes qui sont variables d'un Etat à un autre.

Des travaux engagés au niveau des comptes nationaux par la Commission, avec l'appui technique d'AFRISTAT ont permis d'obtenir une harmonisation des champs et des méthodes d'élaboration des comptes selon les recommandations du Système de Comptabilité Nationale (SCN 68).

Ces améliorations apportées dans le calcul du PIB ont eu des conséquences sur le niveau et la croissance du PIB, et sur le profil d'évolution des critères de convergence.

Les innovations des comptes actuels du Mali par rapport aux comptes harmonisés sont liées à trois éléments :

- les loyers imputés ;
- la consommation de capital fixe des Administrations,
- l'imputation de la campagne agricole.

Les loyers imputés concernent les services de location de la partie de la population qui auto consomme ce service. Il s'agit au fait d'évaluer le service de location de la population qui habite dans leur propre logement. Dans les comptes maliens, l'évaluation de la production des services de location est faite uniquement à partir des services de location marchands. L'extension du champ des comptes à ce niveau prend en compte le montant estimé des loyers que les propriétaires de maison devraient payer comme s'ils étaient en location.

La consommation de capital fixe (CCF) est un coût de production. Elle peut se définir comme la diminution de la valeur courante du stock d'actifs fixes détenus et utilisés par l'Administration publique du fait de la détérioration physique, de l'obsolescence prévisible ou des dommages accidentels pouvant être considérés comme normaux.

Pour le calcul de la CCF, on a recours à des données sur l'amortissement, même s'il convient de les corriger, en passant des coûts historiques aux prix courants. Dans le calcul de la CCF au Mali, il a été retenu comme durée de vie des équipements une période de 5 ans et pour les Bâtiments et travaux d'aménagement une période de 10 ans.

La production de la campagne agricole ($n/n+1$) était auparavant imputée à l'année civile ($n+1$) du fait qu'on considérait que la commercialisation des principaux produits agricoles s'effectuait pour l'essentiel en année ($n+1$). Pour rester conforme aux recommandations du SCN 68, la production de la campagne agricole ($n/n+1$) est imputée désormais à l'année (n) au lieu de l'année ($n+1$). Cette méthode d'imputation se justifie par le fait que la presque totalité du processus de production de la campagne agricole ($n/n+1$) au Mali se déroule au cours de l'année (n), sauf pour quelques rares productions de contre saison qui sont insignifiantes.

Ces innovations intervenues dans les comptes nationaux devraient contribuer à une amélioration de l'état des comptes nationaux et une meilleure comparabilité des indicateurs nationaux avec ceux des autres pays de l'Union.

1. PERSPECTIVES DE LA SITUATION ECONOMIQUE DU MALI AU 31 DECEMBRE 2002

1.1. Secteur réel

Les résultats utilisés dans cette programmation sont issus de la révision récente des comptes nationaux effectuée par les services de la Comptabilité Nationale du Mali en octobre 2002. Il s'agit des anciens indicateurs transposés dans « la grille de passage UEMOA », pour obtenir le PIB plus comparable tel que adopté par le règlement N°11/2002/CM/UEMOA, portant adoption des modalités de calcul du Produit Intérieur Brut (PIB) dans les Etats de l'UEMOA.

De l'analyse des résultats de ces comptes harmonisés, il ressort que la forte croissance de 9,3% prévue pour 2002 dans les anciens comptes a été reportée sur l'année 2001 avec les nouveaux comptes nationaux, en raison principalement de la transposition des résultats de la campagne agricole. **Ainsi la croissance en 2001 est passée de 1,5% à 11,8%. En 2002, la croissance réelle de l'économie serait de 3,4% au lieu de 9,3%.**

Ce niveau moyen de croissance de l'économie est imputable essentiellement à la faible production attendue pour la campagne agricole en cours. Le secteur primaire devrait connaître une récession en 2002. Cela est lié à la baisse des prévisions de récolte de riz paddy (-13,2%) et de fonio (-36,0%) et de coton graine (-24,7%) pour la campagne en cours. La production vivrière devrait connaître un léger fléchissement par rapport à la campagne précédente avec une baisse de 2,1% de la production. Les autres branches du secteur connaîtront une croissance timide qui ne pourrait combler le déficit constaté au niveau de l'Agriculture. Dans l'ensemble le secteur primaire devrait connaître une baisse de 3,4% en 2002.

En 2002, la croissance serait impulsée principalement par le secteur Secondaire et Tertiaire qui devront observer une croissance respective de 14,2% et 3,6%. La croissance du secondaire serait liée principalement au regain d'activité des industries manufacturières qui observeront une croissance de 29,0% en 2002. Cette forte croissance est liée principalement à la reprise des activités des usines d'égrenage de coton qui ont reçues plus de matières premières à traiter cette année par rapport à l'an passé.

L'or est devenu ces dernières années, le premier produit d'exportation du Mali. Il représentera presque 57% des recettes d'exportation en 2002. Grâce à la découverte de nouveaux filons dans les mines d'or de Morila, les prévisions de production ont été dépassées et la branche devrait connaître une croissance de 9,5% en 2002. Dans ce secteur, il faut noter la bonne performance de la branche Energie, qui devrait afficher une croissance de 7,0%.

La relance de la production au niveau du Tertiaire est due principalement à la branche Commerce, dont les performances sont liées à la bonne campagne agricole 2001-2002, notamment la bonne production de coton. La branche devrait observée

une croissance 4,7% en 2002¹. Dans le secteur, il apparaît que les services non marchands observeront une croissance moyenne de 4,3%, alors que les Droits et Taxes à l'Importation et les TVA intérieures ne progresseront que de 2,3% par rapport à 2001.

La faiblesse de l'offre de céréales sur les marchés nationaux, ainsi que le relèvement des prix unitaires d'énergie (électricité et carburant) et de certains matériaux de construction ont imprimé une situation inflationniste jamais connue dans le pays depuis les années de dévaluation.

En septembre 2002, l'inflation annuelle moyenne était de 5,3%. Si l'on se rappelle, qu'en 2001 le Mali a connu une inflation moyenne de 5,2%, l'on comprendrait mieux toute l'incidence que les prix actuels du marché peuvent avoir sur l'économie et sur le pouvoir d'achat des ménages.

La perturbation de l'approvisionnement du pays en denrées de première nécessité suite aux évènements politiques en cours en Côte d'Ivoire risque d'aggraver la situation. En tout état de cause ces indicateurs macroéconomiques demeurent encore provisoires et pourront évoluer en fonction principalement des résultats définitifs de la campagne agricole 2002-2003 et de la tournure des évènements en Côte d'Ivoire.

1.2. Finances publiques

En fin 2002, le solde budgétaire de base en pourcentage du PIB qui était attendu à +1,2% serait négatif avec **-0,1%**, en raison essentiel du changement intervenu dans sa méthode de détermination.

Les recettes totales hors dons qui étaient de 320,1 milliards en 2001, sont passées à 385,1 milliards en 2002, soit une augmentation de 20,3 %. Les recettes fiscales devraient en constituer 86% en 2002. Ces recettes pérennes seraient en augmentation de 17,5 % entre 2001 et 2002. La pression fiscale qui était de 12,9% en 2001 atteindrait 14,3% en 2002. Les dons, par contre, baisseraient de 22,2% sur la même période. Ceci est lié essentiellement à une programmation prudente des dons budgétaires. Autrement, les dons projets devraient connaître une augmentation de 7,1%, en passant de 72,8 milliards de F CFA en 2001 à 78,0 milliards en 2002.

Les dépenses totales et prêts nets seraient en augmentation de 13,5% entre 2001 et 2002. Par rapport au PIB, ces dépenses représentent 26,0% en 2002 contre 24,3% en 2001. Dans la composition des dépenses, celles relatives au fonctionnement (dépenses courantes) augmentent de 16,9%, tandis que les dépenses en capital progressent de 6,9%.

Sur la même période, la part des investissements publics financés sur ressources internes qui était de 2,8% du PIB en 2001 est passée à 3,2% en 2002. Cependant, celle de la masse salariale, qui était de 3,7% en 2001 a stagné avec 3,8% en 2002.

Le déficit base engagement dons exclus passerait de 212,5 milliards de F CFA à 219,4 milliards entre 2001 et 2002, soit respectivement 9,7% et 9,4% du PIB.

¹ La production de la campagne 2001-2002 est commercialisée en 2002.

Cette amélioration de la situation des finances publiques est imputable, d'une part à la situation économique de 2002 marquée par une reprise comparativement à l'année précédente.

Dans le même temps, le financement intérieur net est passé de 5,6 milliards en 2001 à -6,6 milliards en 2002. La contribution du secteur bancaire a été 17,3 milliards en 2001 contre 10,6 milliards en 2002. La situation de l'Etat auprès du système bancaire, au regard de la Position Nette du Gouvernement (PNG), serait moins confortable avec 10,6 milliards contre 18,7 milliards. L'apurement du concours de 30 milliards consenti par l'Institut d'Emission, au titre de l'avance statutaire, se poursuivra en 2002.

Ainsi le recours au financement extérieur serait constitué essentiellement d'emprunts dont le montant passerait de 119,4 milliards de F CFA en 2001 à 118,4 milliards en 2002. L'essentiel de ce financement provient des emprunts projets qui ont atteint 101,2 milliards en 2001, contre 100,4 milliards en 2002. L'amortissement de la dette interviendrait négativement à hauteur de 36,4 en 2001, contre 42,8 milliards en 2002. L'aide budgétaire (emprunt budgétaire) stagnerait entre 2001 et 2002 avec respectivement 18,2 et 18 milliards.

S'agissant de la dette publique extérieure, l'encours a progressé entre 2000 et 2001 avec, respectivement 1701,6 milliards et à 1767,0 milliards.

Cependant le ratio encours de la dette publique extérieure sur PIB a régressé entre 2000 et 2001 en passant de 90,0 % à 80,7 %. Il devrait atteindre les 70,9% en 2002.

La dette du Mali est soutenable car le stock d'arriérés extérieurs a été entièrement résorbé en 1994, et depuis, toutes les échéances sont respectées, tant en ce qui concerne l'intérêt que l'amortissement. De même, le stock d'arriérés intérieurs a été totalement apuré en fin 1999 et aucune accumulation n'est enregistrée depuis cette date.

1.3. Actions menées pour l'harmonisation des finances publiques

Le Gouvernement a mis à profit le report de la date d'entrée en vigueur des cinq (5) Directives portant harmonisation du cadre juridique, comptable et statistique des finances publiques pour prendre au cours des années 2000 et 2001 les dispositions utiles en vue du respect de l'échéance du 1er janvier 2002.

A cet effet, un séminaire d'information à l'intention des institutions et services nationaux intervenant dans l'élaboration, l'exécution et le contrôle du budget a été organisé du 08 au 10 mai 2000. Ce séminaire avait pour objet d'identifier les dispositions pratiques nécessaires pour la mise en œuvre des directives dans les délais impartis.

La formation des cadres à l'application des directives et l'élaboration du plan comptable des Etablissements Publics à caractère Administratif sont en cours.

Ainsi du 14 au 17 mai 2001, un séminaire national de formation a été organisé à Bamako sur les Directives portant loi des Finances et nomenclature budgétaire pour informer les services nationaux sur les nouvelles dispositions.

Du 21 au 24 mai 2001, un séminaire régional sur les mêmes Directives s'est tenu à Ségou.

Du 20 au 22 août 2001, un séminaire d'évaluation de la mise en œuvre des directives a été organisé à Bamako. Ce séminaire a permis de faire le point des dispositions prises pour le respect de l'échéance du 1er janvier 2002.

La Commission de l'UEMOA a organisé du 10 au 15 juin 2002, à Bamako, un séminaire de formation des formateurs sur les mêmes directives.

Dans le cadre de l'élaboration de textes nationaux transposant les directives portant harmonisation des finances publiques, et de l'établissement d'un tableau de passage entre les comptes établis selon les anciens textes et ceux établis selon les nouveaux textes, un séminaire de validation des projets préparés par la Direction Nationale du Trésor et de la comptabilité Publique et la Direction Nationale du Budget s'est tenu à Bamako du 12 au 16 août 2002.

1.4. Position du Mali par rapport aux nouveaux critères de convergence

Critères de 1^{er} rang :

- En raison des modifications intervenues dans la méthode de calcul du solde budgétaire de base /PIB et de l'adoption du « PIB plus comparable », la série du critère clé a été révisée.

Ainsi, la norme du critère clé a été observée en 1999. En 2000 et 2001, la réalisation de grands travaux d'infrastructures rendue nécessaire par l'organisation de la CAN et la crise de la filière cotonnière ont détérioré la situation des finances publiques. Traduisant cette détérioration, le ratio solde budgétaire de base en pourcentage du PIB a stagné légèrement en deçà de la norme communautaire de 0% minimum, avec, respectivement, -0,7% et -0,6%. En 2002, quoique la norme ne serait pas observée, le profil du critère s'améliorerait significativement (-0,1%). Sur la période triennale du programme (2003-2005) cette tendance devrait se poursuivre et consacré le respect de la norme dès fin 2003.

- Le taux d'inflation annuel moyen qui était de -0,7% en 2000, a connu une véritable hausse en 2001. L'inflation annuel moyen a été de 5,2% en 2001 dépassant du coup le niveau plafond de la norme communautaire. En 2002, la situation s'est aggravée avec une poursuite de l'inflation. En septembre 2002, le niveau de l'inflation annuel moyen était de 5,3%. Les événements politiques de la Côte d'Ivoire risquent d'accentuer cette situation inflationniste pendant le dernier trimestre de l'année. Ainsi, le Mali ne pourra pas respecté ce critère deux années de suite. La stabilisation de la situation socioéconomique à partir de 2003 devrait

permettre un retour de tendance et ramener les prix dans les limites de la norme communautaire pendant la période du programme.

- L'encours des arriérés extérieurs a été totalement apuré et aucune accumulation n'est envisagée sur la période 2003-2005. Le critère d'apurement du stock existant et de non accumulation de nouveaux arriérés se trouve ainsi respectée.
- De même, l'encours des arriérés intérieurs a été totalement apuré et aucune accumulation n'est envisagée sur la période 2003-2005. Le critère d'apurement du stock existant et de non accumulation de nouveaux arriérés sera aussi respectée.
- Le Critère de l'encours de la dette publique² en pourcentage du PIB n'est pas encore contenu dans la norme de 70%. De 90,0% en 2000, il baisse progressivement et devrait s'établir à 70,9% en fin 2002. Le montant de la dette interne qui devrait être disponible d'ici la fin de l'année, donnerait une mesure plus exacte de la norme. Il faut néanmoins souligner que ce encours ne prend pas en compte les allègements ayant déjà fait l'objet d'accords de remise avec les créanciers du Mali. En tout état de cause, le critère sera respecté pendant la période du programme.

Critères de 2ème rang

- Le critère du ratio de la masse salariale rapportée aux Recettes fiscales est respecté. Il passe de 29,1% en 2001 à 27,0% en 2002. La norme communautaire de 35% maximum est ainsi largement observée. Sur la période du programme cette tendance se poursuivrait malgré le relèvement général du niveau des salaires intervenu au Mali en 2002.
- Le Ratio des investissements publics financés sur ressources internes en pourcentage des recettes fiscales a atteint 22,3% en 2002 contre 22,0% en 2001. Ainsi malgré la conjoncture économique difficile de 2001, la norme minimum de 20 % a été respectée. Au cours des trois prochaines années, des progrès seraient également réalisés, qui porteraient le critère à 29,2% en 2005.
- Le ratio du déficit extérieur courant hors dons sur le PIB s'est détérioré en passant de 9,6% en 2000 à 10,4% en 2001, en raison essentiellement de la mauvaise campagne cotonnière 2000/2001. Pendant la période du programme, le ratio devrait connaître un fléchissement et se stabiliser autour de 7,0% à l'horizon 2005.
- Le taux de pression fiscale passe de 12,9% en 2001 à 14,3% en 2002. La norme de 17 % minimum du ratio n'est pas observée mais le niveau du critère s'améliore d'une année à l'autre. Cette amélioration devrait se poursuivre et conduire au respect du critère avant la fin du programme.

² Les données sur la dette intérieure ne sont pas encore disponibles

Tableau N° 1 : critères de convergence de 1999 à 2005 au Mali

	Normes	1999	2000	2001	2002	2003	2004	2005
CRITERES DE PREMIER RANG								
Ratio du solde budgétaire de base/PIB	>=0%	0,1%	-0,7%	-0,6%	-0,1%	0,9%	2,1%	3,4%
Taux d'inflation annuelle moyen	<=3%	-1,2%	-0,7%	5,2%	-1,2%			
Ratio de l'encours de la dette/PIB*	<=70%	90,1%	90,0%	80,7%	70,9%	65,8%	62,6%	58,6%
Variation des arriérés intérieurs	<=0	-9,3	0	0	0	0	0	0
Variation arriérés extérieurs	<=0	0	0	0	0	0	0	0
CRITERES DE SECOND RANG								
Ratio de la masse salariale/recettes fiscales	<=35%	27,8%	31,3%	29,1%	27,0%	26,2%	24,1%	23,8%
Ratio des investissements. Publics/ recettes fiscales	>=20%	22,2%	25,7%	22,0%	22,3%	24,8%	26,9%	29,2%
Ratio du déficit extérieur courant hors dons/PIB	<=5%	-8,7%	-9,6%	-10,4%	-7,7%	-9,6%	-7,6%	-7,0%
Taux de pression fiscale	>=17%	13,1%	12,3%	12,9%	14,3%	15,1%	16,7%	17,6%

NB : (*) Il s'agit seulement de la dette extérieure.

1.5. Echanges intra-communautaires et impact de la mise en œuvre du Tarif Extérieur Commun (TEC) sur les finances publiques

1.5.1 Analyse des échanges intra-communautaires et extra-communautaires du Mali avant et après l'entrée en vigueur de l'Union Douanière :

1.5.1.1. Exportations :

1.5.1.1.1. Exportations maliennes vers l'UEMOA et les pays tiers

Les projections des exportations du Mali, au titre de l'année 2002, pour un montant de 579 Milliards de F CFA, ont été réparties en fonction de la clé de répartition issues des exportations enregistrées au cordon douanier sur la période du 1^{er} semestre 2002.

Tableau n° 2 : Evolution des exportations vers l'UEMOA et les pays tiers

Périodes	1998	1999	2000	2001	2002*	Taux de Progression			
						(b)/(a) en %	(c)/(b) en %	(d)/(c) en %	(e)/(d) en %
Côte d'Ivoire (1)	2418,6	5191,8	3376,5	11.462,6	6.684,1	114,6	-35,0	239,5	69,4
Sénégal (2)	2741,1	9509,0	1285,2	5.780,8	114.279,2	247,0	-86,5	349,8	596,8
Burkina Faso (3)	1720,4	1150,5	1078,7	2.139,8	2.269,4	-33,1	-6,2	195,5	31,8
Niger (4)	1990,3	279,5	976,0	1.661,1	180,3	-86,0	249,0	70,2	36,1
Togo (5)	0,5	8,3	8,2	53,3	44,1	1560,0	-1,2	550,0	522,9
Bénin (6)		15,6	5,1	38,9	0,0		-67,3	662,8	123,9
Total (7)	8 870,9	16 154,7	6 729,7	22.183,9	123.457,1	82,1	-58,3	229,6	177,5
Export.Prdts indust. (8)	1 257,2	1375,1	1 880,7	3.689,5	14.816,5	9,4	36,7	96,2	111,0
Exports globales (9)	291 635,3	415 277,7	327 063,1	523.101,7	579.000,0	42,4	-21,2	60,0	22,9
Ratios (8/7)	14,2%	8,5%	27,9%	16,6%	12,0%				
Ratios (7/9)	3,0%	3,8%	2,0%	4,2%	21,3%				

Sources : DGD et DNSI

Valeur : En Millions F CFA

N.B. : * Projections des exportations du Mali au titre de l'année 2002 en fonction des données du tableau du PIB harmonisé à prix courant.

Les exportations globales du Mali sont passées de 291,6 Milliards de F CFA en 1998 à 415,3 Milliards de F CFA en 1999. Elles ont baissé à 327,1 Milliards de F CFA en 2000 avant d'atteindre 523,1 Milliards de F CFA en 2001, soit des taux d'accroissement respectifs de 42,4%, -21,2% et 60,0%. Avant l'avènement de l'Union Douanière, la part des exportations vers les autres pays membres de l'UEMOA a été de 3% et 3,8% respectivement en 1998 et 1999 contre 2,0% et 4,2% en 2000 et 2001 tandis que la proportion des produits industriels agréés dans les exportations du Mali à destination des autres pays de l'UEMOA a été de 14,2% en 1998, 8,5% en 1999, 27,9% en 2000 et 16,6% en 2001.

Avec l'entrée en vigueur de l'Union Douanière, si les exportations globales ont diminué en 2000 par rapport à 1999, en raison essentiellement de la baisse de la production et du prix du coton, elles ont par contre augmenté en 2001, avec un taux

d'accroissement de 60% par rapport à l'année 2000, pour atteindre un niveau prévisionnel de 579 Milliards de F CFA en 2002, soit un taux de progression de 23% environ. Pendant toute la période sous étude, les exportations de produits industriels agréés ont augmenté de façon régulière.

Par ailleurs, il est à noter une augmentation sensible des exportations globales et des exportations à destination des pays membres de l'UEMOA en 2001 par rapport à 2000. La même tendance est projetée pour l'année 2002.

1.5.1.1.2. Projections des exportations au titre des années 2003-2004-2005

Sur la base des valeurs globales des exportations projetées retenues dans le tableau du PIB à prix courant harmonisé de l'UEMOA, de la clé de répartition des exportations enregistrées au 1^{er} semestre 2002, il a été procédé à la détermination des exportations du Mali au niveau communautaire pour la période 2003-2005.

Les exportations globales du Mali vont connaître un accroissement régulier au cours des années 2003 à 2005 suivant des taux de 5,7% entre 2003 et 2004 et 5,7% entre 2004 et 2005. (voir tableau)

Tableau n° 3: Projection des exportations

Périodes	2003	2004	2005
Pays Destinataires			
Côte d'Ivoire (1)	7.492,2	7.919,3	8.358,0
Sénégal (2)	128.095,3	135.398,1	142.898,3
Burkina (3)	2.543,8	2.688,8	2.837,7
Niger (4 Faso)	202,1	213,6	225,5
Togo (5)	49,4	52,2	55,1
Bénin (6)	0,0	0,0	0,0
Total (7)	138.382,8	146.272,1	154.374,6
Export. Produits indust. (8)	16.607,8	17.554,6	18.527,0
Exportations globales (9)	649.000,0	686.000,0	724.000,0
Ratios (8/7)	21,3%	21,3%	21,3%
Ratios (7/9)	12,0%	12,0%	12,0%

Valeur : En Millions F CFA

Source : Tableau du PIB harmonisé à prix courant.

La même tendance sera observée sur les exportations de produits industriels et sur les exportations intra-communautaires.

Les exportations de produits industriels représenteront 21,3% des exportations intra-communautaires tandis que celles-ci représenteront 12% des exportations totales du pays sur toute la période 2003 à 2005.

Il faut remarquer que ces projections peuvent être influencées à terme par la crise survenue en Côte d'Ivoire à partir du 19 septembre 2002.

1.5.1.2. Importations en provenance de l'UEMOA et des pays tiers

Sur des importations totales évaluées à 388.602,5 Millions F CFA en 1998 et 418.805,6 Millions F CFA en 1999, les importations intra-communautaires du Mali ont été respectivement de 155.890,2 Millions F CFA et 132.929,6 Millions F CFA, soient une baisse de 14,7% et des ratios respectivement de 40,1% et 31,7%. (voir tableau)

Tableau n° 4 : Importations en provenance de l'UEMOA et des pays tiers

Périodes	1998	1999	2000	2001	2002*	Taux de Progression			
Pays Fournisseurs	(a)	(b)	(c)	(d)	(e)	(b)/(a) en %	(c)/(b) en %	(d)/(c) en %	(e)/(d) en %
Côte d'Ivoire (1)	122 502,4	107 863,1	133 659,6	153.119,5	120.508,6	-12,0	23,9	14,6	-21,3
Sénégal (2)	32 177,5	24 061,0	35 763,3	34.615,8	64.481,8	-25,2	48,6	-3,2	86,2
Burkina Faso (3)	200,3	156,2	1 216,1	3.968,3	6.814,5	-22,0	678,6	226,3	71,2
Niger (4)	495,0	180,2	173,3	304,5	522,9	-63,6	-3,8	75,7	71,2
Togo (5)	276,2	7,0	15 254,4	21.863,1	37.544,1	-97,5	218820	43,3	71,2
Bénin (6)	238,8	662,1	339,7	6.314,3	10.843,1	177,3	-48,7	1.758,8	71,2
Total (7)	155 890,2	132 929,6	186 406,4	220.185,5	240.715,0	-14,7	40,2	18,1	9,3
Importations globales (8)	388 602,5	418 805,6	536 652,4	649.447,4	710.000,0	7,8	28,1	21,0	9,3
Import. de prts agréés (9)	20 114,5	16 479,2	26 237,3	59.708,3	65.275,3	-18,0	59,2	127,6	9,3
Ratios (7/8)	40,1%	31,7%	34,7%	33,9%	33,9%				
Ratios (9/7)	12,9%	12,4%	14,1%	27,12%	27,1%				

Valeur : En Millions F CFA

N.B. : * Tableau du PIB harmonisé à prix courant.

Après l'entrée en vigueur de l'Union Douanière, sur des importations totales de 536.652,4 Millions F CFA en 2000 et 649.447,4 Millions F CFA en 2001, les importations intra-communautaires du pays ont enregistré une croissance en passant de 186.406,4 Millions F CFA en 2000 à 220.185,5 Millions F CFA en 2001, soient respectivement 34,7% et 33,9% des importations totales, avec un taux de progression de 18,1%.

Si la baisse des importations intra-communautaires maliennes de 1998 à 1999 peut s'expliquer par le fléchissement des importations d'engrais, de fer et de tissu, leur reprise entre 2000 et 2001 est due à l'accroissement des importations de ciment et de sucre essentiellement.

Il est à noter, entre autres, qu'avec l'entrée en vigueur de l'Union Douanière, les importations intra-communautaires du Mali ont fortement augmenté (+ de **40%** de taux d'accroissement entre 1999 et 2000, 18,1% entre 2000 et 2001 et 9,3% entre 2001 et 2002). Toutefois, les importations extra-communautaires demeurent encore importantes.

Les projections des importations globales au titre de l'année 2002 ont été estimées à 710 Milliards de F CFA pour 240,7 milliards de F CFA en importations intra-communautaires et 65,3 Milliards de F CFA en importations de produits industriels agréés.

Il convient de noter que les importations en provenance de la Côte d'Ivoire estimées à 162,4 Milliards de F CFA ont été corrigées à la baisse pour un montant de 41,8 Milliards de F CFA (représentant la moyenne mensuelle des importations projetées en 2002, pour un trimestre) au profit des autres axes, dans l'hypothèse d'une prolongation sur trois mois de la crise survenue dans ce pays.

Par ailleurs, sur la base de cette hypothèse, l'incidence de la crise sur les importations maliennes peut être estimée, en terme de déficit de trafic, à 13,4 Milliards de Francs CFA.

1.5.1.3. Projections des importations au titre des années 2003-2004-2005

Sur la base des valeurs globales des importations projetées retenues dans le tableau du PIB à prix courant harmonisé de l'UEMOA, il a été procédé à une projection des échanges intra-communautaires et extra-communautaires du Mali pour la durée du Programme pluriannuel 2003-2005, suivant la clé de répartition des importations enregistrées au cordon douanier au 1^{er} semestre 2002.

Tableau n° 5 : Importations en provenance de l'UEMOA et des pays tiers en 2003, 2004 et 2005

Périodes	2003	2004	2005
<i>Pays Fournisseurs</i>	<i>Valeur</i>	<i>Valeur</i>	<i>Valeur</i>
Côte d'Ivoire (1)	121.866,5	128.995,2	135.954,1
Sénégal (2)	65.208,4	69.022,8	72.746,4
Burkina Faso(3)	6.891,3	7.294,4	7.687,9
Niger (4)	528,8	559,7	589,9
Togo (5)	37.967,1	40.188,1	42.356,1
Bénin (6)	10.965,3	11.606,7	12.232,9
Total (7)	243.427,3	257.666,8	271.567,2
Importations globales (8)	718.000,0	760.000,0	801.000,0
Import. de prdts agréés (9)	66.010,8	69.872,2	73.641,6
Ratios (7/8)	33,9%	33,9%	33,9%
Ratios (9/7)	27,1%	27,1%	27,1%

N.B. : Répartition par pays sur la base de la structure des importations du 1^{er} semestre 2002

Valeur : En Millions F CFA

Source : Tableau du PIB à prix courant harmonisé de l'UEMOA.

Les importations globales du Mali vont accroître suivant des taux de progression respectifs de 5,85% entre 2003 et 2004 et 5,40% entre 2004 et 2005. La même tendance sera observée au niveau des importations intra-communautaires et des importations de produits industriels agréés.

Sur toute la période, les importations intra-communautaires représenteront 33,90% des importations totales du pays tandis que les importations de produits industriels agréés représenteront 27,12% des importations vers les autres pays de l'UEMOA.

I.5.2 Impact du TEC et des réformes fiscales sur les recettes douanières :

En vue du respect des critères fixés au Programme pluriannuel 2003-2005, il convient d'analyser l'impact des dispositions de l'Union Douanière au sein de l'UEMOA tant sur les Finances publiques que sur les échanges intra-communautaires et extra-communautaires du Mali.

I.5.2.1 Incidence du Régime tarifaire préférentiel des échanges intra-UEMOA

Les moins-values de recettes douanières enregistrées de 1998 à juillet 2002 ont été de l'ordre de 1,06 Milliards de F CFA en 1998, 1,5 Milliards de F CFA en 1999, 4,3 Milliards de F CFA en 2000, 1,9 Milliards de F CFA en 2001 et 7,4 milliards de F CFA de janvier à juillet 2002.

Suivant la clé de répartition retenue de janvier à juillet 2002, la projection des pertes de recettes estimée en fin d'année est de l'ordre de 12,7 Milliards de F CFA. Aussi, suivant les taux de progression respectifs de 1,1% de 2002 à 2003, de 5,85% de 2003 à 2004 et de 5,40% de 2004 à 2005, les projections de pertes de recettes sont de l'ordre de 12,8 Milliards de F CFA en 2003, 13,6 Milliards de F CFA en 2004, 14,3 Milliards de F CFA en 2005.

I.5.2.2 Impact du TEC :

L'impact du TEC sur les recettes douanières a été évalué uniquement sur les produits non pétroliers et dans l'hypothèse d'une application de la fiscalité de porte de l'année 1997 aux projections, toutes proportions gardées, des importations au titre des années 2002, 2003 et 2004 et sur la base de la catégorisation actuelle.

Il résulte des simulations effectuées, que l'application du TEC se traduira par :

- une hausse des recettes sur certains produits de la catégorie 1 notamment les intrants et les matières premières dont la fiscalité de porte est passée de 0 à 5% et également sur certains produits de la catégorie 3 dont la fiscalité de porte est passée de taux inférieurs (5%, 10% et 15%) au taux de 20% ;
- une baisse de recettes sur certains produits de la catégorie 3 qui sont passés de droits de porte élevés à un droit de porte nul ainsi que sur certains produits de la catégorie 2 dont les droits de porte étaient plus élevés avant l'institution du TEC.

2. OBJECTIFS ET STRATEGIES DE CONVERGENCE 2003-2005

Les efforts du Gouvernement malien continueront de porter sur la poursuite et la consolidation du rééquilibrage budgétaire, assorti d'un désengagement rapide de l'Etat des activités productives et commerciales pour mettre un accent primordial sur les rôles traditionnels de l'Etat. Les interventions de l'Etat seront surtout axées sur l'instauration d'un environnement judiciaire et réglementaire fiable et transparent, favorisant l'accroissement des investissements privés nationaux et étrangers, ainsi que sur les investissements dans les infrastructures publiques et le développement des ressources humaines. Une telle réorientation sera assortie de politiques financières destinées à renforcer la stabilité macro-économique, gage de la confiance pour un plus grand dynamisme du secteur privé.

La mise en œuvre de la stratégie adoptée devrait permettre au Mali de :

- ramener le solde budgétaire de base à 2% sur la période 2003-2005 ;
- réaliser un taux de croissance du PIB réel d'au moins 5 % en moyenne par an sur la période 2003-2005;
- contenir l'inflation, mesurée par l'Indice Harmonisé des Prix à la consommation à Bamako, à 3 % sur la période.
- contenir le déficit courant de la balance des paiements (hors transferts officiels) à 5 % du PIB sur la période.

2.1 Le secteur réel :

Après la crise du coton qui a perturbé la croissance normale de l'économie malienne et dont les conséquences ont été durement ressenties sur l'économie en 2000, une nette relance de l'économie a été constatée en 2001 avec une croissance du PIB de 11,8%.

En 2002, cette forte croissance serait maintenue n'eut été la mauvaise campagne agricole 2002-2003, dont les résultats prévisionnels annoncent une baisse de certaines productions agricoles.

La production de mil/sorgho qui était de 1.310.519 tonnes en 2001-2002, atteindrait 1.383.111 tonnes en 2002-2003, soit une hausse de 5,5%. La production de maïs qui était de 301.931 tonnes en 2001-2002, augmenterait légèrement pour atteindre les 304.263 tonnes pendant la campagne en cours, soit une hausse de 0,8%.

Certains produits non moins importants connaîtrons cependant une baisse de niveau de production. La production de riz qui était de 939.864 tonnes en 2001-2002, ne serait que de 815.812 tonnes en 2002-2003, soit une baisse de 13,2%. Pendant la même période, la production de fonio passerait de 21.398 tonnes à 13.694 tonnes, soit une baisse de 36,0%. D'une manière générale, la production vivrière observerait une baisse de 2,1% en 2002-2003.

Après la production record de 588.035 tonnes de coton obtenue en 2001-2002, la production de la campagne en cours devrait connaître un fléchissement pour se situer à 442.900 tonnes. Cette baisse de 24,7% de la production n'est pas sans

rapport avec le prix producteur annoncé pour la campagne agricole en cours. Après les prix incitatifs aux producteurs accordés aux paysans en 2001-2002 (200F.CFA/ le kg), la CMDT, en accord avec le Gouvernement a décidé d'adopter une politique de prix qui serait indexée sur les cours mondiaux du coton. C'est ainsi que pour la campagne en cours le prix producteur fixé a été de 180 F.CFA le kg.

Le programme actuel prévoit une reprise de la croissance agricole en 2003 avec une croissance de 5,7% en 2003 et 4,2% en 2004 et 2005. Ces hypothèses nous semblent réalisables dans des conditions pluviométriques moyennes.

Au niveau des branches industrielles, une légère croissance est attendue à tous les niveaux suite à l'amélioration de la production d'électricité, à la relance de la production des unités d'égrenage de coton, mais aussi et surtout à la poursuite de la croissance de la production d'or. Après la production record d'or de 53,915 tonnes obtenues en 2001, on s'attendait en début d'année à une baisse de la production en 2002. Les dernières prévisions font état plutôt d'une poursuite de la croissance dans le secteur. Les prévisions actuelles sont de 58,915 tonnes pour 2002. Cette croissance serait due à la forte croissance de la production d'or de la mine de Morila dont la production passera de 23,442 tonnes en 2001 à 30,768 tonnes en 2002.

Les prévisions de croissance du secteur secondaire sont ainsi fortement influencées par les prévisions de production d'or. Avec une baisse de la production d'or attendue pour 2003, le secteur devrait connaître une récession en 2003 de 6,8%. La reprise interviendrait en 2004 et 2005 où les croissances attendues seront respectivement de 6,3% et 5,1%. Il s'agit, du reste de prévisions modérées en raison de la non actualisation des programmes de production d'or des années 2003 et 2004.

Le secteur tertiaire devrait observer une croissance soutenue pendant la période du programme avec une forte croissance attendue au niveau des transports et télécommunications. Les réformes en vue dans le secteur, notamment l'implantation d'une nouvelle société cellulaire et l'extension des lignes devraient favoriser cette croissance. Ainsi les croissances respectives de 16,7%, 8,2% et 7,7% sont attendues en 2003, 2004 et 2005.

D'une manière générale, la croissance du PIB devrait se situer autour de 5% pendant la période. Exceptée 2003 où la croissance attendue du PIB devrait être modeste (2,8%), les années à venir devraient favoriser une forte croissance de plus de 5%. Ces prévisions demeurent fortement influencées par la baisse prévisionnelle de la production d'or. Ce secteur qui semble réserver d'agréables surprises pourrait mieux se comporter par rapport aux prévisions.

En tout état de cause, les prévisions actuelles sont assez prudentes et s'appuient sur des hypothèses de croissances timides des secteurs clés de l'économie. Les événements en Côte d'Ivoire ne devraient pas influencer outre mesure ces niveaux de croissance.

2.2 Les finances publiques :

L'amélioration et l'équilibre durables de la situation financière de l'Etat, requiert un relèvement rapide des recettes budgétaires par un élargissement de la base fiscale, ainsi qu'une maîtrise des dépenses publiques.

Pour atteindre les objectifs d'amélioration des recettes douanières, diverses mesures s'avèrent nécessaires. Aussi, pour les années à venir, il importe de renforcer les capacités de la Douane, notamment dans les domaines suivants :

Cadre législatif et réglementaire :

- élaborer et mettre en œuvre les textes d'application du nouveau Code des Douanes ;
- améliorer l'application de la réforme de la fiscalité sur les produits pétroliers ;
- ratifier et mettre en œuvre les Conventions de KYOTO, d'ISTAMBUL et de NAIROBI ;
- mettre en œuvre la valeur OMC.

Cadre organisationnel :

- poursuivre et renforcer la modernisation du service par le recours aux nouvelles technologies de l'information et de la communication, notamment par la mise en œuvre complète du Programme de Développement Informatique (PDI) en cours ;
- établir un partenariat fécond avec le secteur privé ;
- améliorer l'application du Programme de Vérification des Importations (PVI) ;
- maîtriser les exonérations douanières et fiscales ;
- améliorer les procédures de remboursement des moins-values de recettes au niveau de l'UEMOA ;
- mettre en place un guichet unique de dédouanement et d'immatriculation des véhicules automobiles ;
- renforcer la lutte contre la fraude et la concurrence déloyale.

Cadre de développement des ressources humaines :

- adopter et mettre en œuvre le plan de carrière et le statut particulier des agents de douanes ;
- renforcer la formation professionnelle et la motivation des agents ;
- créer une école de formation et de recyclage des agents de douane ;
- promouvoir l'éthique professionnelle et les dispositifs complémentaires de protection et d'assistance sociale des agents ;
- doter les agents en tenue et moyens logistiques.

Cadre de Coopération et d'assistance technique :

- redynamiser le cadre de la coopération régionale et bilatérale, notamment avec les pays limitrophes dans le domaine de la lutte contre la fraude et de l'échange de renseignements ;
- réaliser la comptabilité et l'interconnexion des systèmes informatiques douaniers au sein de l'UEMOA ;
- créer les bureaux à contrôles nationaux juxtaposés.

2.2.1 Les mesures de relèvement des recettes fiscales

2.2.1.1 Mesures déjà prises pour relever le niveau des recettes fiscales

En vue de préserver, voire améliorer les recettes fiscales de l'Etat, certaines mesures fiscales ont été mises en œuvre courant 2001 dont la nouvelle fiscalité applicable aux produits pétroliers (Loi N° 01-064 du 09 juillet 2001) et les modifications au Code Général des Impôts en ce qui concerne la TVA et l'ISCP.

Au demeurant, ces mesures s'inscrivent dans la logique des directives prises ou en voie de l'être au niveau communautaire.

Nouvelle fiscalité applicable aux produits pétroliers :

Suite à la flambée du prix du pétrole sur le marché mondial à partir de juillet 1999, les recettes mensuelles générées au cordon douanier pour les produits pétroliers, ont enregistré une forte baisse. Aussi, le nouveau système de taxation, tout en préservant les recettes fiscales, reflète les variations de prix à l'importation d'une manière automatique sur les prix de vente au détail.

Les objectifs visés par cette réforme se résument essentiellement à :

- faire bénéficier le consommateur des fluctuations des prix mondiaux ;
- sécuriser le niveau des ressources revenant à l'Etat dans le cadre des recettes budgétaires quelles que soient les fluctuations mondiales des cours des produits pétroliers ;
- préserver un niveau de marge rémunérateur pour les opérateurs du secteur, en vue de faire face à leur besoin d'investissement .

La nouvelle fiscalité comporte les droits et taxes suivants :

- le Droit de Douane (DD) ;
- la Redevance Statistique (RS) ;
- le Prélèvement Communautaire CEDEAO (PC) ;
- la Taxe Intérieure sur les Produits Pétroliers (TIPP) ;
- la Taxe sur la valeur Ajoutée (TVA).

Réforme en matière de TVA et d'ISCP :

Les modifications en matière de TVA portent sur l'exclusion des produits pétroliers de la liste des exemptions, exception faite du carburéacteur et de l'essence d'aviation.

En matière d'Impôt spécial sur certains produits (ISCP), les produits pétroliers n'y sont plus soumis de même que de nouveaux taux applicables ont été fixés pour les produits soumis dont la liste a été réduite par ailleurs.

Les réformes fiscales initiées en 1998 seront confortées par des mesures complémentaires pour relever le niveau des recettes fiscales. Au niveau de la fiscalité intérieure, on note un certain nombre de dispositions parmi lesquelles:

- la généralisation de la TVA à taux unique de 18 % à partir du 1^{er} avril 1999.
- l'institution d'une unité de grandes entreprises chargée de gérer en amont et en aval les dossiers des grandes entreprises. Cette unité qui est opérationnelle depuis 1996, est entrée dans sa phase d'informatisation depuis le 1^{er} janvier 2000.
- Au sein de la division, il a été créé trois (3) sections (gestion, recouvrement, contrôle) dont une est chargée uniquement du contrôle ciblé de la TVA. Elle exerce une surveillance constante sur les grandes entreprises qui représentent plus de 90% des recettes fiscales générées par la Direction Nationale de Impôts.
- L'institution d'un identifiant fiscal: à l'heure actuelle, toutes les entreprises formelles ont reçu leur numéro d'identification fiscale. Cette opération va s'étendre à tous les agents économiques de l'Etat (commerce, artisanat, agriculture, propriétaire foncier et même les administrations qui font des activités économiques)

Le but de l'opération est d'élargir l'assiette fiscale.

Les textes réglementaires nécessaires sont déjà adoptés; par exemple l'Arrêté n° 97-1620-SG du 14 octobre 1997, lettre circulaire n° 13 et n° 21 de l'année 2000 de la Direction Nationale des Impôts, communiqués écrits.

Au niveau de la fiscalité de porte, l'union douanière au sein de l'UEMOA est effective depuis le 1^{er} janvier 2000. Aussi, le Mali à l'instar des autres Etats membres de l'UEMOA applique l'abattement tarifaire intégral des droits d'entrée sur les marchandises d'origine communautaire d'une part, et le Tarif Extérieur Commun (TEC) aux échanges hors UEMOA avec un droit de douane (aux taux de 0%, 5%, 10% et 20%), la Redevance Statistique (1 %), le Prélèvement Communautaire de Solidarité (1%) d'autre part.

Par ailleurs, il est prévu un dispositif complémentaire à l'appui du TEC (Taxe Conjoncturelle à l'Importation, Taxe Dégressive de Protection et la Valeur de Référence) ainsi que le Prélèvement Communautaire au profit de la CEDEAO.

2.2.1.2 Mesures envisagées:

La Directive n° 3 portant sur le droit d'accises prévoit un certain nombre de produits susceptibles d'être soumis aux droits d'accises.

L'application de cette directive dont l'incidence n'est pas totalement évaluée pourrait se traduire par un accroissement de recettes fiscales.

La rationalisation de la gestion des exonérations fiscales par la mise en place d'un système de crédit d'impôt sera de nature à moraliser ce domaine. Une étude est en cours.

Les principales mesures envisagées par l'administration des douanes pour augmenter ses recettes sont les suivantes :

- le renforcement du Programme de Vérification des Importations relatif au contrôle avant expédition des marchandises à l'importation;
- la maîtrise des exonérations douanières à travers leur informatisation ;
- le renforcement du contrôle de destination des produits,
- la suppression des exonérations exceptionnelles,
- la relecture de l'Arrêté n°709/MEF-DD du 11 Août 1967.
- la mise en œuvre du Programme de Développement Informatique avec l'appui des partenaires au développement, à travers la modernisation de l'outil informatique de la douane ;
- La poursuite du renforcement des capacités de l'administration des douanes tant en matière de réorganisation et de modernisation qu'en matière de lutte contre la fraude.

Un projet de réforme fiscale d'ensemble qui comporte des propositions a été élaboré. On peut citer entre autres :

- l'harmonisation des taux d'imposition de la taxation des revenus d'entreprise à 35 % : recettes attendues 1,2 milliards de FCFA;
- l'imposition des activités agricoles à l'impôt synthétique : recettes attendues 1,7 milliards de FCFA;
- l'harmonisation de la taxe sur les produits pétroliers, du gaz oil et de l'essence à 128 % : recettes attendues 6,8 milliards de FCFA;

- l'élargissement de la base imposable de la TVA en éliminant les exonérations relatives aux intrants et aux matériels agricoles : recettes attendues 6,8 milliards de FCFA;
- l'instauration d'une taxe de vente applicable sur les transactions de bovins et de petits ruminants dans tous les marchés ruraux : recettes attendues entre 600 millions et 1.8 milliards de FCFA;
- l'instauration d'une taxe foncière sur les propriétés immobilières : recettes attendues 1 milliards de FCFA.
- l'instauration d'une taxe sur le capital payable par les sociétés pour chaque exercice financier : recettes attendues 1,5 milliards de CFA;
- la définition et l'implantation d'un mécanisme d'intégration, d'analyse et de diffusion de l'information fiscale permettant d'alimenter les services fiscaux spécialisés en données croisées sur les contribuables : recettes attendues 12 milliards de FCFA.

L'incidence financière de l'ensemble des mesures proposées en court, moyen et long termes est évaluée à plus de 30 milliards de FCFA.

En définitive avec toutes ces mesures et celles à venir, le taux de pression fiscale devrait dépasser les 17% au cours du présent programme.

2.2.2 Orientations de la politique budgétaire

2.2.2.1 Prévisions pour l'année 2002 :

Au Mali, les performances économiques devraient refléter la relance avec la reprise de production du coton.

Pour une prévision de croissance du PIB d'au moins 7% en terme réel, il est attendu en 2002 un déficit global des opérations financières de l'État, base engagement et hors dons de 8,6% du PIB en 2002 contre 12,2% en 2001. L'amélioration du niveau des Finances Publiques proviendra de l'augmentation sensible des recettes internes due principalement à la réforme de la fiscalité sur les produits pétroliers et à la rigueur maintenue dans la maîtrise des dépenses courantes.

2.2.2.2 Budget 2003 :

Le Budget d'Etat pour l'exercice 2003 s'inscrit dans le cadre de la réalisation des objectifs macro-économiques et financiers que le Gouvernement s'est fixé, notamment la dynamique de mobilisation des recettes budgétaires, la maîtrise des dépenses publiques et du déficit budgétaire. Il s'agit de promouvoir la relance de l'économie dans le moyen terme tel que déterminé dans le Cadre Stratégique de Lutte contre la Pauvreté (CSLP).

Les recettes :

Les autorités maliennes ayant effectué la plupart des réformes nécessaires à l'amélioration de la structure du système fiscal avec l'adoption du Tarif Extérieur Commun (TEC) et d'une TVA à taux unique, les mesures qui seront prises en appui de la réalisation des recettes seront essentiellement de nature administrative notamment :

- l'adoption d'un numéro d'identification unique au niveau de toutes les administrations fiscales, permettant de renforcer les moyens de communication entre les différents services d'assiette et de recouvrement. ;
- la mise en œuvre d'une démarche pour intégrer le secteur informel à l'assiette de l'impôt ;
- la mise en œuvre d'un nouveau mécanisme de taxation des produits pétroliers, permettant une répercussion automatique des variations des prix à l'importation sur les prix au détail en harmonie avec les directives communautaires de l'UEMOA en matière de fiscalisation de produits pétroliers.

Ainsi, en terme de recouvrement, le budget 2003 prévoit en recettes totales hors dons un montant de 454,4 milliards de F.CFA contre 385,1 milliards en 2002 ; soit une augmentation de 18,0%.

Les recettes fiscales devraient atteindre 385,0 milliards en 2003 contre 331,0 milliards en 2002; soit une augmentation de 16,3%, traduisant les efforts de recouvrement.

Les Dépenses :

En matière de dépense, les autorités continueront à déployer des efforts pour la maîtrise des dépenses budgétaires. La masse salariale reste dans les limites fixées dans le cadre du mécanisme de surveillance multilatérale de l'UEMOA, la priorité étant donnée aux dépenses des secteurs sociaux en cohérence avec les objectifs du PRODEC, du PRODESS et du Programme de Développement des Infrastructures de Base.

En plus des mesures de renforcement et de l'efficacité des dépenses dans le cadre de la lutte contre la pauvreté, le Gouvernement a, avec le soutien des partenaires au développement, décidé de s'engager progressivement dans un processus de programmation à moyen terme des dépenses publiques.

Pour appuyer ce processus budgétaire des dépenses à moyen terme et assurer l'efficacité dans l'utilisation des ressources du PPTTE, il est prévu d'élaborer et de mettre en œuvre dans le contexte du Cadre de Stratégie de Lutte contre la Pauvreté (CSLP) un plan d'actions pour améliorer la gouvernance et la transparence dans la gestion publique. Une ligne budgétaire pour le suivi des ressources du PPTTE est introduite dans le budget.

Les dépenses totales et prêts nets s'élèveront à 652,2 milliards CFA en 2003 contre 604,5 milliards francs CFA en 2002; soit une hausse de 7,4% due en grande partie aux dépenses courantes qui devraient passer de 284,8 milliards de F.CFA à 306,5 milliards de F.CFA entre 2002 et 2003 (+7,6%).

Pendant ce temps, l'investissement financé sur ressources extérieures devrait légèrement baisser de 178,4 milliards en 2002 à 175,6 milliards en 2003 (-1,6%). Cette baisse serait compenser par une forte croissance de 29,3% des investissements financés sur ressources internes qui passeraient de 73,7 milliards à 95,3 milliards. Dans le même sens, le ratio investissements financés sur ressources internes rapportés aux recettes fiscales s'améliorerait en passant de 22,3% à 24,8% pour une norme communautaire de 20% minimum.

Les mesures nécessaires sont prises pour éviter un relâchement des dépenses tout en renforçant les efforts budgétaires vers les différents secteurs sociaux notamment les secteurs de l'Education et de la Santé. Les dépenses courantes dans ces deux secteurs (non compris le Filet Social, les Dépenses Electorales, le Budget Spécial d'Investissement et les Budgets Annexes) représentent respectivement 29,94% et 10,71% en 2002 contre respectivement 27,01% et 10,01% en 2001.

La masse salariale qui passe de 89,5 milliards en 2002 à 101,0 milliards en 2003 (+12,8%) reste dans les limites fixées par le Pacte de convergence, de stabilité, de croissance et de solidarité entre les Etats de l'UEMOA (35% maximum). En effet, le ratio masse salariale sur recettes fiscales s'améliore en passant de 27,0% à 26,2%.

Déficit budgétaire :

Le TOFE dégage un déficit prévisionnel (dons inclus) de 128,0 milliards en 2003 contre 141,4 milliards en 2002.

Le solde budgétaire de base/PIB, reflétant le redressement de la situation économique, passe de -6,1% en 2002 à -5,2%% en 2003.

2.2.2.3 Programme Triennal d'Investissement 2002-2004:

Selon les prévisions du Programme Triennal d'Investissement, les financements des investissements publics pour la période 2002-2004 sont estimés à 705 milliards de FCFA, dont 260 milliards pour l'année 2002. Le financement de ces besoins devra, selon les prévisions, être assuré à 80% par l'extérieur, soit 33% au titre des dons et 67% au titre des prêts concessionnels. Ces investissements concerneront principalement le secteur de l'Économie rurale à 34,4% du volume total, le secteur des Infrastructures 33,8%, celui des ressources humaines 22,8% et le secondaire 9%.

2.2.2.4 Point des mesures prises au titre de l'initiative PPTTE

Le Programme Triennal d'Investissement (PTI) Public accordera la priorité aux secteurs de l'Agriculture, des Infrastructures et au développement des Ressources Humaines.

L'accent dans ce programme porte sur la lutte contre la pauvreté tout en développant les investissements nécessaires pour une croissance économique durable : la réhabilitation des aménagements hydro – agricoles dans la zone de l'Office du Niger, les réformes de la filière coton, le développement agro-sylvo-pastoral, l'achèvement du projet Energie Manantali, l'approvisionnement en eau des populations rurales, l'amélioration des infrastructures routières, le développement et l'amélioration des infrastructures urbaines, l'appui et le renforcement de l'éducation de base, l'amélioration de la couverture sanitaire, l'appui à la décentralisation et au secteur privé.

Pour étoffer davantage le programme d'investissement à l'avenir, il convient non seulement d'améliorer le degré d'exhaustivité du PTI, mais aussi d'accélérer le rythme d'identification et d'étude de nouveaux projets, dans les domaines prioritaires que constituent l'agriculture, l'éducation de base, la santé et la réhabilitation des infrastructures. Parmi les mesures à prendre en vue de conférer le maximum d'efficacité au présent programme d'investissement, figurent le renforcement du processus d'évaluation, de suivi physique et financier des projets d'investissement et l'application de critères de programmation rigoureux déjà identifiés.

La Direction Nationale de la Planification jouera à cet égard un rôle de tout premier ordre, en étroite collaboration avec les autres départements ministériels et en particulier avec les cellules de planification et de statistique (CPS) ainsi qu'en symbiose avec les structures de planification dans les régions.

Enveloppe globale et financement du PTI 2003-2005

L'enveloppe des dépenses prévisionnelles inscrites au Programme Triennal d'Investissement 2003-2005, qui correspond à des projets mûrs ou en cours d'exécution est estimée à **816 441** Millions de FCFA contre **703.272** pour 2002-2004, soit une hausse de 16,1 % par rapport au PTI 2002-2004 .

Il convient de noter que l'enveloppe ainsi déterminée ne couvre que les investissements publics inscrits au PTI 2003-2005. Les investissements dits privés seront exécutés ailleurs, y compris ceux des ONG dont les projets n'auraient pas été pris en compte dans le PTI.

Cette enveloppe se répartit entre:

Les projets en cours d'exécution en 2002, totalisant un montant d'investissements de 661 370 Millions FCFA, soit 81% des dépenses totales . Les projets nouveaux devant démarrer à partir de 2003 pour un montant de 155 071 Millions FCFA, soit 19% des dépenses totales, contre 5,7% du programme précédent (2002 – 2004) dénotant ainsi l'importance de l'apport des nouveaux Accords/ Conventions signés avec les partenaires au développement .

Les ressources financières prévues pour couvrir ces dépenses proviennent respectivement du financement intérieur à concurrence de 153 589 Millions FCFA, soit 18,8% et du financement extérieur pour 662 852 Millions FCFA, soit 81,2 %.

Ventilation sectorielle de l'enveloppe du PTI

La ventilation sectorielle du PTI 2003-2005 se présente comme suit (en millions F CFA et en %) :

SECTEURS	MONTANT	%
Economie rurale	282 217	34,6
Secondaire	58 058	7,1
Infrastructures	269 932	33,1
Ressources Humaines	206 234	25,2
TOTAL	816 441	100

Le profil sectoriel de l'enveloppe du PTI se caractérise par l'importance du Secteur Economie Rurale qui absorbe 282 217 Millions F CFA soit 34,6 % de l'enveloppe globale. Ce secteur est marqué par la poursuite d'importants projets comme les projets de Projet de Développement de la Zone Lacustre, le Fonds de Développement Social (Projet de Réduction de la Pauvreté), le Programme de Mise en Valeur du Moyen Bani, le Projet de Développement Intégré Aval de Manantali, le Projet de Développement Intégré de Kita, le Fonds de Développement en Zone Sahélienne (FODESA), le Programme National des Infrastructures Rurales (PNIR), et la mise en œuvre du Programme d'Appui aux Services Agricoles et aux Organisations Paysannes (PASAOP), du Projet Appui à la Filière Sémencière, du Projet d'Appui au Développement Rural de la Région de Mopti et du Projet de Développement Intégré de la Région de Ségou.

Viennent ensuite dans l'ordre le Secteur Infrastructure avec 269 932 Millions, soit 33,1 %, le Secteur des Ressources Humaines avec 206 234 Millions soit 25,2 % et enfin le Secteur Secondaire avec 58 058 Millions soit 7,1%.

Le Secteur Infrastructures reste marqué par la poursuite de la mise en œuvre du Projet Urbain et Décentralisation, la construction et la réhabilitation des routes pour désenclaver les Régions de Kayes, Koulikoro, Mopti, Tombouctou, Sikasso ainsi que le renforcement des services de l'Administration Malienne (construction et équipement).

Le Secteur Ressources Humaines se caractérise par la mise en œuvre de grands programmes notamment l'Appui au PRODESS, le projet Education III, le Programme d'Investissement Sectoriel de l'Education (PISE), le PRODEJ, le Projet de Développement du secteur financier et du Programme d'Investissement de l'ANICT dans le cadre de la décentralisation.

Le Secteur Secondaire reste marqué par, la mise en œuvre du Programme Régional Solaire, des projets de mobilisation des ressources en eau et AEPet du Projet SYSMIN.mais aussi par l'achèvement du Projet Energie de Manantali dans le cadre de l'OMVS

L'enveloppe du PTI 2003-2005 se décompose selon les années comme suit:

Années	Montant	%
2003	293 415	36,1%
2004	331 374	41,0 %
2005	187 652	22,9 %
Cumul 2003-2005	816 441	100 %

Cette évolution du PTI laisse apparaître une programmation en hausse du niveau des investissements pour la deuxième année du programme et leur diminution pour la 3^{ème} année. La baisse des investissements pour la 3^{ème} année est liée au fait que des projets importants tirent vers la fin et que la formulation de nouveaux projets exigent des délais assez importants.

2.2.2 Lutte contre la Pauvreté au Mali

Fruit d'un long processus qui a duré plus de deux ans , le document final du Cadre stratégique de lutte contre la pauvreté (CSLP final) a été adopté par le Conseil des Ministres en sa session du 29 mai 2002. Ce document qui sera désormais le cadre unique de référence des politiques et stratégies de développement du Mali a été préparé selon un large processus participatif aussi bien au niveau national qu'au niveau régional.

Mise en œuvre du plan d'action du CSLP pour la période 2002-2004

La mise en œuvre du CSLP s'effectuera à travers l'exécution des projets et programmes d'investissements publics facteurs de croissance accélérée et redistributive et par l'application des mesures de promotion du secteur privé et des mesures de promotion sociale.

L'analyse des dépenses du budget d'Etat 2003-2005, conformément au Cadre Stratégique de Lutte contre la Pauvreté, fait ressortir les objectifs suivants :

Au niveau de la composante santé et population :

- Réaliser 300 nouveaux CSCOM ;
- Renforcer les 559 CSCOM existants ;
- Réduire la mortalité néonatale, infantile et infanto-juvénile de 15% à travers la réduction de la mortalité due aux maladies cibles de la vaccination, à la diarrhée, au paludisme, aux infections respiratoires et à la malnutrition ainsi qu'à la transmission mère - enfant du VIH/SIDA.
- Réduire la mortalité maternelle de 577 à 450 pour 100000 naissances vivantes à travers l'augmentation du taux d'accouchements assistés, de la prise en charge des soins obstétricaux essentiels et d'urgence ;
- Réduire la morbidité liée au paludisme à au moins 30% ;
- Assurer le dépistage et la prise en charge de 70% des cas de tuberculose à microscopie positive ;
- Réduire et maintenir à zéro le nombre de cas de poliomyélite;
- Maintenir le taux de prévalence instantané de la lèpre inférieur à 1 cas pour 10000 habitants ;

- Réduire et maintenir à zéro le nombre de cas de dracunculose;
- maintenir à 0 le nombre de cas de trypanosomiase ;
- Maintenir le taux de prévalence de l'onchocercose inférieur à 1% ;
- Réduire la prévalence à 15 % du trachome chez les enfants de moins de 10 ans dans les zones pauvres ;
- Réduire à moins d'un cas pour 1000 naissances vivantes la prévalence du tétanos néonatal ;
- Réduire de 30% la létalité et les séquelles liées aux maladies à potentiel épidémique .
- Réduire de 24,5% à 18% et de 16% à 9% des taux de malnutrition chronique respectivement chez les enfants de moins de 5 ans et les femmes des zones pauvres et Augmenter de 10% le nombre d'enfants de 6 à 36 mois nourris au sein et complémentés par les farines infantiles ;
- Réduire de 30% l'incidence des maladies diarrhéiques chez les enfants de 0 à 5 ans ;
- Réduire de 30% l'incidence des infections respiratoires aiguës chez les enfants de 0 à 5 ans ;
- Réduire de 50% le taux d'incidence des infections sexuellement transmissibles ;
- Réduire le taux de prévalence du VIH/SIDA de 3% à 2% ;
- Maîtriser la croissance démographique à travers la réduction du taux de fécondité :
 - de 7,3 à 7,1 en milieu rural
 - de 5,4 à 5,2 en milieu urbain.

Au niveau de la composante éducation/alphabétisation :

- Augmenter le taux brut de scolarisation au niveau de l'enseignement fondamental à 66% dont 55,1 % pour les filles d'ici 2002/2003 ;
- Orienter au moins 32% des élèves admis au secondaire dans l'enseignement professionnel ;
- Porter le taux d'alphabétisation de 31% à 41% en 2003 et 46% en 2004 dont 30% pour les femmes ;
- Elever le ratio de manuels scolaires à deux livres par élève du premier cycle de l'enseignement fondamental et quatre livres par élève du second cycle de l'enseignement fondamental ;
- Baisser le taux de redoublement de 23% en 1998 à 13% en 2003 et le taux d'abandon de 8% à 5% au premier cycle de l'enseignement fondamental ;
- diminuer le taux de redoublement dans l'enseignement fondamental second cycle de 23% à 15 % pendant la même période ;
- Baisser le taux de redoublement pour le secondaire de 25% à 17% ;
- Elaborer des programmes de formation pour 10 filières selon l'approche curriculaire dans l'enseignement technique et professionnel.
- Diminuer le ratio élèves /salle de classe dans l'enseignement fondamental en moyenne de 50 en 2004.
- Augmenter le volume hebdomadaire des heures d'enseignement des maîtres du second cycle de 18 h à 24 h en 2002-2003 ;
- Porter à 40% la part du budget hors salaires du Ministère de l'Education gérée par les académies d'enseignement d'ici 2004 ;

- Augmenter à 27,9 % en 2003 la part de l'éducation dans le budget d'Etat récurrent ;
- Augmenter la part de l'éducation de base de 56% en 2000 à 58,4 % en 2003 ; stabiliser celle de l'enseignement secondaire à 24 % et diminuer celle de l'enseignement supérieur de 19% à 14 %.
- Atteindre un taux brut de scolarisation de 5% en 2003 et de 7% en 2004.
- Construction de 1200 Centres d'Education pour le développement (CED) en 2003 et 1200 CED en 2004

Au niveau de la composante emploi et formation professionnelle :

- Créer des possibilités d'emploi indépendant par la promotion de coopératives autonomes des travailleurs indépendants ou d'organisations similaires ;
- Créer un environnement favorable pour les coopératives ;
- Etablir un Réseau d'organismes et l'associer à la promotion d'entreprises coopératives (Création d'institutions aux niveaux : national, régional et local) ;
- Renforcer la capacité des services d'appui à formuler des politiques globales pour la promotion des micro secteurs et du secteur informel, sur la base de la collecte et de l'analyse de données sectorielles fiables ;
- Formuler et adopter une politique visant à créer un climat stimulant pour améliorer la création, la croissance et l'expansion des petites entreprises.

Au niveau de l'Infrastructure de base pour le développement :

- Réhabiliter et entretenir un réseau prioritaire d'infrastructures ;
 - entretien courant de 9.000 à 14.100 km de routes et pistes améliorées ;
 - entretien périodique de 1.055 km de routes (397 km RB, 648 km RT) ;
 - réhabilitation et construction de 4.975 km (3.221 km RB, 1.754 km RT) ;
 - construction de 2 ponts (3e pont de Bamako, pont de Gao) ;
- Réhabiliter 583 km de voies ferrées
- Réparer et entretenir les quais ;
- Baliser le fleuve Niger ;
- Acquérir deux bateaux à faible tirant d'eau ;
- Acquérir une drague ;
- Construire des entrepôts maritimes à Conakry, Nouakchott, Cotonou.
- Désenclaver en télécommunication 5.000 villages ;
- Numériser intégralement les réseaux de télécommunication ;
- Créer 250.000 nouvelles LP téléphoniques.
- Accroître le taux de desserte de la population en électricité ;
- Electrifier 500 villages ;
- Réduire la consommation de bois par l'utilisation d'équipements améliorés et de substitution ;
- Mettre en œuvre un programme de promotion des équipements d'énergie solaire, photovoltaïque pour un grand nombre de la population.

Au niveau du développement rural et ressources naturelles :

- Construire 30 marchés équipés de Centre d'abattage de volailles ;
- Aménager 2180ha des bas-fonds recensés dans les zones défavorisées ;

- Aménager 10.000 ha de terre dont 5000 ha destinées aux cultures de contre saison ;
- Augmenter la production de volaille de 15% ;
- Augmenter le nombre d'animaux embouchés de 15% pour les ovins-caprins ;
- Réaliser 8272km de pistes rurales classées en première priorité dans le PNIR ;
- Attribuer 3000ha de terres aux femmes dans les zones aménagées ;
- Augmenter de 25% par an la production de fumure organique par les femmes dans les compostières ;
- Favoriser l'accès aux principaux intrants agricoles et facteurs de production à au moins 50% des Unités de Production Agricoles dans les zones pauvres(PASAOP ; S'équiper en reboisant) ;
- Augmenter la production du riz de 80 000 tonnes à travers des aménagements hydro- agricoles dans les régions défavorisées ;
- Créer 2500 points d'eau pour l'élevage dans les zones défavorisées ;
- Aménager au moins 30 plans d'eau pour la pêche et la pisciculture ;
- Favoriser une représentativité des femmes au sein des organes décisionnels à 40%
- Initier et former 30 000 femmes aux nouvelles technologies de transformation et de conservation des produits agro- alimentaires ;
- Equiper les groupements de mareyeuses pour la transformation/conservation/transport des produits de pêche ;
- Aménager et restaurer 30000 ha de forêts classées et peuplements naturels;
- Fixer au moins 8000 ha de dunes autour des points et cours d'eau ;
- Créer et dynamiser au moins 500 associations pour lutter contre la dégradation des terres ;
- Approvisionner au moins 50 000 femmes en foyers améliorés (tous types confondus)
- Former au moins 50 000 femmes en techniques de restauration, de conservation des eaux et des sols.

Au niveau des activités génératrices de revenus (AGR) :

- Renforcer la capacité d'intervention des structures d'appui au secteur privé (services techniques, chambres consulaires, tribunaux de commerce, FAFPA ;
- Promouvoir la création et le développement de regroupements professionnels ;
- Mettre en place des fonds spéciaux pour l'exécution de marchés locaux ;
- Etudier un dispositif de financement et d'assurance crédit à l'exportation ;
- Développer les infrastructures commerciales (stands d'exposition, couloir à bétail, marchés de gros, d'entrepôts) ;
- Aménager des zones industrielles décentralisées ;
- Promouvoir la création et le développement des unités de Transformation ;
- Organiser les filières pour accroître la qualité et la quantité de la production ;
- Accroître la production à l'exportation et diversifier les débouchés à l'extérieur ;
- Promouvoir l'utilisation des technologies appropriées afin d'accroître la productivité et la compétitivité des unités de production ;
- Appuyer la compétitivité et la décentralisation industrielles ;
- Valoriser les activités génératrices de revenus et d'emploi ;
- Promouvoir un environnement écologique propre et les énergies renouvelables.

Au niveau de l'environnement et cadre de vie :

- Accroître les investissements en matière d'infrastructures et d'équipements ;
- Adopter et appliquer le code de l'eau et les textes y afférents ;
- Renforcer les capacités des structures et acteurs ;
- Accroître la participation des communes et des populations à la mise en œuvre et à la gestion des installations à travers des campagnes IEC ;
- Adapter les banques de données au contexte de la décentralisation ;
- Promouvoir l'utilisation de techniques et matériaux locaux de construction de logements ;
- Faciliter l'accès au crédit logement pour les pauvres ;
- Appuyer le développement des coopératives d'habitat en faveur des pauvres ;
- Inciter le secteur privé à construire des logements à faibles coûts accessibles aux pauvres.

Au niveau de la gouvernance et institutions :

- Améliorer la performance du secteur public;
- Consolider les processus de démocratisation et de décentralisation en cours;
- Améliorer la performance et la crédibilité du service public de la justice;
- Renforcer les capacités de la société civile;
- Favoriser et garantir les conditions d'une plus grande participation des femmes dans la conduite des politiques;
- Lutter efficacement contre la corruption.

Au niveau de la culture /religion/paix et sécurité :

- Appuyer les industries culturelles ;
- Inventorier le patrimoine culturel, artistique et éco-touristique ;
- Appuyer les initiatives décentralisées en matière de création d'infrastructures culturelles ;
- Introduire l'enseignement du patrimoine culturel dans le programme scolaire ;
- Organiser les ateliers éducatifs sur patrimoine en faveur de l'enfance défavorisée ;
- Organiser des ateliers de formation dans le domaine de la gestion du patrimoine culturel et de l'artisanat ;
- Faire participer les personnels de l'administration aux forum internationaux et à des stages de formation ;
- Equiper les structures en moyens logistiques et en outils de communication modernes ;
- Appuyer la formation du personnel hôtelier, des agences de voyage et les guides touristiques ;
- Faciliter l'accès au crédit au secteur de l'hôtellerie et de la restauration ;
- Appuyer les collectivités décentralisées en matière de gestion des conflits ;
- Introduire la culture de la paix dans les programmes d'enseignement
- Augmenter les effectifs des forces de sécurité et de protection civile;
- Construire et équiper un poste de sécurité par Commune ;
- Entreprendre la relecture des textes sur les armes et le munitions ;
- Intensifier la lutte contre le trafic des enfants

Suivi et évaluation du CSLP

Un énorme travail est entrepris sous l'égide de la Cellule du CSLP, sur financement suédois, en vue d'asseoir un système de suivi-évaluation du CSLP. Les résultats de ce travail sont en voie d'être raffinés.

Le processus de suivi et d'évaluation du CSLP est, à ce stade, perçu comme un processus évolutif. Certains mécanismes de suivi et d'évaluation et le dispositif institutionnel responsable avaient déjà été identifiés mais sont appelés à être adaptés ou améliorés.

Dispositif institutionnel de suivi-évaluation

La Coordination de la mise en œuvre, du suivi et de l'évaluation du CSLP sera assurée à travers les mécanismes institutionnels mis en place. Le dispositif institutionnel adopté pour la préparation du CSLP sera maintenu et renforcé dans le cadre du suivi du CSLP. Les groupes thématiques (ensemble de partenaires gouvernementaux et non gouvernementaux) de la Commission Technique qui ont participé à l'élaboration du CSLP continueront à se réunir périodiquement pour faire le point de l'état d'exécution des plans d'action dans leurs domaines respectifs aussi bien au niveau national qu'au niveau régional. Le suivi au niveau régional et local sera assuré par la représentation régionale du Comité Technique (les comités régionaux CSLP). Il est prévu que des rapports semestriels seront préparés par chaque groupe thématique et adressés au président du Comité de Pilotage. La synthèse de ces rapports sera faite par la Direction Nationale de la Planification et sera soumis à l'examen du Comité de Pilotage, de la Commission Mixte Mali-Partenaires au développement et du Comité d'Orientation. Un rapport annuel sera soumis à l'approbation du Gouvernement.

Dans tous les cas, le rôle de chaque acteur sera précisé avec la conception d'une véritable stratégie de suivi-évaluation selon un large processus participatif.

Indicateurs de suivi

Le CSLP traduit une volonté d'agir sur des facteurs spécifiques qui accélèrent la croissance et réduisent la pauvreté. Le suivi et l'évaluation du CSLP doivent alors non seulement servir à vérifier les niveaux de croissance et de pauvreté mais aussi aider à identifier les facteurs ayant permis d'atteindre ces niveaux ainsi que leur efficacité dans ce processus. Il est donc important que le suivi et l'évaluation du CSLP s'effectue sur la base d'indicateurs de performance distinguant clairement trois niveaux : niveau activités, niveau résultats et niveau impacts.

- **Les indicateurs d'activités** (input) sont intimement liés aux plans d'action. Ils comprennent des éléments qui s'apparentent à des intrants (exemple : nombre d'infrastructures créées,) et au processus (indicateurs de qualité tels que le nombre d'heures hebdomadaires effectives d'enseignement). Ils comprennent aussi les indicateurs financiers dont le suivi est d'importance capitale puisqu'il permet de comparer l'efficacité des allocations financières à tel ou tel secteur ou activité ainsi que de vérifier l'usage effectif des fonds alloués.
- **Les indicateurs de résultats** (output) permettent de suivre avec précision les effets du CSLP à court et à moyen termes et portent sur les éléments qui influent le plus

sur les indicateurs d'impact (exemple : taux de mortalité infantile ou maternelle, taux de chômage).

- **Les indicateurs d'impact** résument les changements dans les différentes dimensions de la pauvreté (incidence et profondeur de la pauvreté sous ses différentes formes).

L'évaluation du CSLP portera sur quelques indicateurs d'impact et de résultats qui sont considérés comme les plus essentiels pour apprécier la réussite du CSLP à moyen terme. (la liste indicative des indicateurs retenus est donnée en annexe)

Suivi des ressources PPTTE

En ce qui concerne le suivi des ressources PPTTE, un compte spécial a été ouvert à cet effet au niveau de la BCEAO. Des lignes spéciales ont été créées au niveau du budget d'État. Un comité technique composé de la DGDP, DNP, DNB, du conseiller technique chargé des programmes et de la Cellule CSLP est mis en place.

Politique de promotion du secteur privé

La promotion du secteur privé sera assurée par la mise en œuvre de politiques structurelles et de politiques à caractère sectoriel.

Politiques structurelles

Les politiques structurelles viseront à :

- renforcer l'efficacité des investissements publics pour éliminer les entraves à un plus grand dynamisme du secteur privé et à la prestation des services sociaux;
- développer et promouvoir le secteur privé, notamment par la mise en place d'un cadre juridique simple, clair et approprié, l'amélioration du système d'incitation et du cadre réglementaire, le renforcement des institutions de soutien au secteur privé, la consolidation et l'élargissement du secteur financier, et la mise en place des infrastructures économiques de soutien adéquates ;
- poursuivre les réformes de réhabilitation de la justice par la mise en œuvre du PRODEJ : informatiser les greffes des tribunaux de commerce et mettre en place un centre d'arbitrage des tribunaux de travail et de commerce.
- accélérer et approfondir les réformes structurelles dans les secteurs de l'électricité, des télécommunications. du coton (restructurer le secteur coton par l'installation d'une société privée cotonnière en zone OHVN.)
- poursuivre la réforme et la privatisation des entreprises publiques (Société Nationale de Tabacs et Allumettes du Mali, Société des Télécommunications du Mali, l' Huilerie Cotonnerie du Mali, la Compagnie Malienne de Développement des Textiles, la Régie des Chemins de Fer du Mali, les Aéroports du Mali).

Politiques sectorielles

La mise en œuvre de politiques sectorielles conduira à :

- renforcer la compétitivité et la productivité du secteur de l'agriculture par la restructuration et l'amélioration de la performance de la filière coton et de développement de l'agriculture irriguée ;
- promouvoir la diversification agricole avec une plus grande participation du secteur privé par le renforcement du cadre incitatif et réglementaire, l'encadrement des organisations des producteurs et des exportateurs ;
- développer et promouvoir les secteurs des mines, de l'énergie, des transports (mettre en œuvre le volet transport du 8ème FED) et télécommunications (l'octroi d'une licence d'exploitation à un second opérateur de téléphonie dans le secteur est déjà effectif), de l'urbanisme et de l'habitat, de l'industrie et de l'artisanat.

3 LE PROGRAMME DE CONVERGENCE POUR L'ANNEE 2003

Pour l'année 2003, le Mali mettra en œuvre certaines actions spécifiques arrêtées dans le Programme pluriannuel de Convergence 2003-2005 . Ce programme s'appuie sur le document Cadre Stratégique de Lutte contre la Pauvreté Final publié en mai 2002.

3.1 Finances publiques :

Au titre de l'amélioration de la structure des dépenses courantes :

- Renforcer les services d'assiette et de recouvrement ;
- Limiter la masse salariale à 89,5 milliards francs CFA,
- Limiter les crédits du filet social à 10 milliards francs CFA,
- Relever la part des secteurs sociaux (éducation et santé) dans le budget d'État.

3.2 Politique de la monnaie et du crédit :

Au titre de l'accroissement de l'efficacité du système bancaire et de l'amélioration de l'intermédiation financière :

- Poursuivre la restructuration de la BIM-SA et du Crédit Initiative (dossier de privatisation en cours),
- Mettre en place la Banque Africaine pour le Développement du Commerce au Mali (BADC.Mali)
- Poursuivre la mise en œuvre du plan d'action relatif à la micro finance adopté en février 1998,
- Poursuivre la mise en œuvre des réformes des instruments de politique monétaire adoptée par la BCEAO.

3.3 Politique de promotion du secteur privé et privatisation des entreprises publiques

Au titre de l'amélioration du cadre juridique et réglementaire :

- Informatiser les greffes des tribunaux de commerce et mettre en place un centre d'arbitrage des tribunaux de travail et de commerce
- Réhabiliter la zone industrielle de Sotuba,
- Réviser le coût des droits d'enregistrement des sociétés à la baisse,
- Achever la privatisation / liquidation de la SONATAM.
- Privatiser la SOTELMA
- Privatiser l' Huilerie Cotonnière du Mali (HUICOMA)
- Rédiger le cahier de charges pour l'installation d'une société privée cotonnière en zone OHVN

3.4 Politique de la promotion des Transports et des communications

Au titre de l'accroissement de l'efficacité des transports et des communications :

- Démarrer le volet transport du 9^{ème} FED et poursuivre le 8^{ème} ;
- Privatiser la SOTELMA ;

3.5 Politique d'amélioration des productions statistiques

Au titre de l'amélioration de la qualité et la mise à jour régulière des bases de données :

- Poursuivre la mise à jour des comptes nationaux selon le SCN 93,
- Adopter les données du PIB plus comparable comme seuls indicateurs de référence des comptes nationaux du Mali ;
- Publier les analyses thématiques des résultats définitifs du RGPH de 1998,
- Analyser les résultats de l'Enquête Malienne d'Evaluation de la Pauvreté,
- Finaliser l'enquête sur le secteur informel et procéder à l'analyse et à la diffusions des résultats.

3.6 Politique de promotion sociale

a) Education :

Les actions prévues dans le cadre l'éducation pour les années à venir sont inscrites dans le Programme Décennal de Développement de l'Education (PRODEC). Elles seront financées à travers le Programme d'Investissement Sectoriel de l'Education (PISE). Ce programme conçu par le gouvernement du Mali et les partenaires financiers s'étale sur 10 ans et sa mise en œuvre se fait en trois phases. La première phase couvre la période 2002-2004.

Les composantes du PISE sont :

- Amélioration de la qualité de l'enseignement et de l'apprentissage,
- Amélioration de l'accès et de la scolarisation,
- Renforcement des capacités du système éducation pour le décentralisation et le suivi des politiques

Ces objectifs se traduiront au niveau des ordres d'enseignement par des actions spécifiques à travers les plans d'action décentralisés qui seront conçus annuellement.

b) Santé

Au titre de l'amélioration de la qualité et de la couverture des services socio-sanitaires, les objectifs globaux du secteur pour les années à venir seront axés sur :

- Améliorer les conditions de santé et les soins de santé de façon à limiter les conséquence de la pauvreté,
- Améliorer la santé des populations maliennes, fournir des soins de qualité, particulièrement aux enfants, aux mères et aux plus pauvres ;
- Permettre au système de santé public et communautaire de répondre au problème de santé majeurs,
- Réduire de façon significative la mortalité néonatale, infantile et infanto-juvénile ;
- Réduire la morbidité et la mortalité maternelle et particulièrement parmi la population la plus pauvre .

Les stratégies à mettre en œuvre s'appuieront sur le renforcement des capacités des ménages et des communautés, sur l'amélioration des performances et de la couverture effective du système de santé public et communautaire et sur la mobilisation des ressources financières et humaines. La mise en œuvre du Cadre des dépenses à moyen terme (CDMT) en 2003 devrait favoriser la réalisation de ces objectifs.

c) Emploi

Le chômage et le sous-emploi sont considérés par le Gouvernement comme des questions vitales pour la survie et la consolidation de l'assise sociale de la démocratie. Les programmes d'emplois jeunes et de stages professionnels seront renforcés. De même, un accent particulier sera mis sur l'emploi en milieu rural.

3.7 Lutte contre la pauvreté

Au titre de l'amélioration des conditions de vie des populations, il est prévu la mise en œuvre du plan d'action du CSLP pour la période 2002-2004

3.8 Maîtrise de l'eau

Les principaux objectifs visés durant la période 2002 - 2005 sont :

- la satisfaction des besoins en eau potable et en assainissement des populations ;
- la satisfaction des besoins en eau dans les domaines de l'agriculture, l'élevage, la pêche, la navigation, l'industrie et la production hydroélectrique ;
- la protection et conservation des ressources en eau.

Le développement et l'épanouissement du secteur de l'eau restent les objectifs essentiels de la Direction Nationale de l'Hydraulique, pour contribuer au développement harmonieux du pays

La Direction Nationale de l'Hydraulique œuvrera donc en vue d'atteindre ces objectifs à travers les activités suivantes :

- la gestion intégrée de la ressource EAU ;
- le transfert des compétences de l'Etat aux communes en terme de maîtrise d'ouvrages des réalisations hydrauliques ;
- l'application de la Stratégie Nationale de Développement de l'approvisionnement en eau potable et de l'assainissement en milieu rural et semi-urbain ;
- l'application des dispositions du Code de l'eau.

En 2003, les efforts seront axés sur la recherche de financement pour la mise en œuvre des projets suivants :

- Projet de mise en place d'un système d'alerte précoce contre les inondations du fleuve Niger ;

- Projet de renforcement de la Direction Nationale de l'Hydraulique dans le domaine de l'inventaire des ressources en eau ;
- Projet d'hydraulique villageoise en 6eme région (Tombouctou) ;
- Projet d'Hydraulique Villageoise dans le Communes de Gounzounrey, Anchawadj et Tarkint ;
- Approvisionnement en eau potable multi-village dans le secteur des lacs de Goundam (Région de Tombouctou) ;
- Programme d'accès à l'eau potable dans les régions Nord du Mali ;
- Projet d'adduction d'eau de la ville de Kadiolo (Région de Sikasso);
- Projet de réalisation des travaux d'adduction d'eau de M'Pessoba (Région de Sikasso) ;
- Projet d'adduction d'eau du village de Kélékélé dans la commune de Kolondièba (Région de Sikasso) ;
- Projet d'adduction d'eau du village de Ouéléssébougou dans la Commune de Ouéléssébougou (Région de Koulikoro) ;
- Etudes et travaux d'adduction d'eau sommaire du centre de Nonkon dans la Commune de Nonkon (Région de Koulikoro) ;
- Etudes et travaux d'adduction d'eau sommaire du centre de Sy dans la Commune de Sy (Région de Ségou).

3.9 Développement rural

Les objectifs globaux et stratégiques spécifiques aux différents domaines d'intervention du développement rural pour la période 2003-2005 sont:

- l'amélioration et la modernisation de l'administration du secteur rural
- le renforcement de l'appui au monde rural
- le renforcement et la mise en œuvre de la politique d'aménagement et d'équipement rural
- l'élaboration et la mise en place d'une législation adaptée au contexte nouveau du développement rural et son application
- la mise à la disposition des producteurs et professionnels du secteur rural des résultats de la recherche agricole, les innovations stratégiques et techniques la promotion d'une gestion environnementale pour un développement durable

Les activités dans le secteur du développement rural seront profondément marquées dans les années à venir par la mise en œuvre du Programme d'Appui aux Services Agricoles et aux Organisations Paysannes (PASAOP). Ce programme vise deux objectifs à savoir le renforcement de la Composante Vulgarisation et la rationalisation et la modernisation de la Direction Nationale de l'Appui au Monde Rural (DNAMR). Le plan de financement du programme prévu par la Banque mondiale/IDA prévoit un financement de 11,3 milliards de Francs CFA de 2002 à 2004, dont 2,5 milliards en 2003.

Les actions spécifiques prévues pour 2003 sont entre autre :

- l'encadrement et l'équipement de 9784 villages et fractions,
- la production de plus de 3 millions de tonnes de céréales et de 600.000 tonnes de coton ;
- l'embouche de 36.000 têtes de bovins, la production de 9 millions de volaille de chair et de 797 millions d'œufs ;

- la vaccination de 18.980.000 têtes d'animaux ;
- la poursuite de l'aménagement de 30.000 ha, dont 6000 ha en 2003 ;
- la modernisation de l'administration agricole par l'adoption de nouveaux textes, la formation professionnelles des agents et l'équipement des structures d'encadrement du monde rural;

3.10 Géologie et mine

Les objectifs globaux dans le secteur vise à accroître de façon substantielle la part du secteur dans le PIB dans les années à venir. Pour se faire, les objectifs assignés au secteur sont :

- la promotion des indices,
- l'assistance technique à l'orpaillage et promotion de la femme et des exploitations minières à petite échelle,
- l'étude des émanation de gaz et fumerolles de lac Faguibine,
- l'inventaire minier et la cartographie géologique de l'Adrar des Iforas et du Gourma oriental,
- la géophysique aéroportée (projet SYSMIN).

En 2003, tous ces objectifs seront poursuivis à l'exception de celui relatif à l'inventaire minier et la cartographie géologique de l'Adrar des Iforas et de Gourma oriental qui s'achève en fin 2002.

D'autres actions seront menées sur la période 2003-2005, notamment :

- le renforcement institutionnel,
- l'étude des pierres précieuses et semi précieuses,
- la promotion des bassins pétroliers,

4. ANNEXE SUR L'APPLICATION DES DIRECTIVES PORTANT HARMONISATION DU CADRE JURIDIQUE, COMPTABLE ET STATISTIQUE DES FINANCES PUBLIQUES

4.1 Etat d'application des directives

L'état d'application des directives relatives à l'harmonisation du cadre juridique, comptable et statistique des finances publiques au sein de l'UEMOA adoptées en 1997, 1998 et 1999 est consigné dans le tableau ci-après:

N°	ACTE COMMUNAUTAIRE	ETAT D'APPLICATION
1	<ul style="list-style-type: none"> - Directive 05/97/CM/UEMOA du 16 décembre 1997, relative aux lois de finances ; - Directive 02/99/CM/UEMOA du 21 décembre 1999 portant amendement à la directive 05/97/CM/UEMOA relative aux lois des finances. 	Il n'existe pas de différence fondamentale entre la loi de finances malienne et la directive de l'UEMOA. Les cas existants seront résolus par des textes appropriés.
2	<ul style="list-style-type: none"> - Directive 06/97/CM/UEMOA du 16 décembre 1997, portant règlement général de la comptabilité publique ; - Directive 03/99/CM/UEMOA du 21 décembre 1999, portant amendement de la directive 06/97/CM/UEMOA portant règlement sur la comptabilité publique. 	Les dispositions des directives relatives à l'ordonnateur unique poseront quelques difficultés d'application, dans la mesure où il s'agira de revoir l'ensemble de la procédure budgétaire, alors que le système actuel paraît en avance sur celui préconisé par les directives.
3	<ul style="list-style-type: none"> - Directive 04/98/CM/UEMOA du 22 décembre 1998, portant nomenclature budgétaire de l'Etat ; - Directive 04/99/CM/UEMOA portant amendement de la Directive 04/98/CM/UEMOA du 22 décembre 1998, portant nomenclature budgétaire de l'Etat. 	Une codification de la nomenclature budgétaire suivant la Directive a été élaborée. Un tableau de passage de l'ancienne nomenclature à celle de l'UEMOA a été établi.
4	<ul style="list-style-type: none"> - Directive 05/98/CM/UEMOA du 22 décembre 1998, portant Plan Comptable de l'Etat (PCE UEMOA) ; - Directive 05/99/CM/UEMOA portant amendement de la Directive 05/98/CM/UEMOA du 22 décembre 1998, portant Plan Comptable de l'Etat (PCE UEMOA) 	Le plan comptable du Mali a déjà été transcrit dans le PCE-UEMOA. Ce document, mis en cohérence avec la nomenclature budgétaire a été validé au niveau national. Un tableau de passage a été également validé.
5	<ul style="list-style-type: none"> - Directive 06/98/CM/UEMOA du 22 décembre 1998, portant Tableau des Opérations Financières de l'Etat - Directive 06/99/CM/UEMOA portant amendement de la Directive 06/98/CM/UEMOA du 22 décembre 1998, portant Tableau des Opérations Financières de l'Etat 	Un tableau de passage a été élaboré. En temps que tableau de synthèse, l'application du TOFE-UEMOA sera aisée dès que les autres directives seront appliquées.

4.2 Les contraintes

Les services d'assiette ont fait l'objet d'un renforcement dans le cadre du Programme d'Ajustement Structurel qui a permis de rehausser le niveau des recouvrements. L'application des directives exigera, entre autres, l'élargissement du champ des finances publiques aux EPA, aux collectivités, et autres Fonds financés par l'Administration, etc... Les contraintes liées à cette harmonisation sont:

- l'insuffisance du niveau d'informatisation des administrations ;
- l'insuffisance de formation des cadres pour la mise en œuvre des textes communautaires;
- le manque d'homogénéité dans la présentation des comptes des EPA,
- les difficultés de suivi du financement extérieur.

4.3 Tableau récapitulatif des différentes mesures pour la convergence en 2003-2005:

Objectifs et Politiques	Stratégies et Mesures	Période de mise en œuvre	Etat d'exécution	Observations
<p><u>1. Recettes totales</u></p> <p>Augmenter les recettes fiscales</p>	<p>Réaménager la fiscalité intérieure, réforme de la fiscalité sur les produits pétroliers</p> <p>Elargir la base taxable et renforcer le système d'impôt à la source, introduction d'un impôt unique sur le revenu.</p> <p>Identifier et informer correctement des contribuables</p>	<p>2002 - 2004</p> <p>2002 - 2004</p>	<p>En cours</p> <p>En cours,</p>	<p>La mise en œuvre de ces mesures devrait permettre de relever le niveau de pression et atteindre au cours de la période du présent programme la norme de convergence.</p>
<p><u>2. Dépenses budgétaires</u></p> <p>Établir un Cadre de dépenses à moyen terme (CDMT).</p> <p>Améliorer la structure des dépenses courantes</p>	<p>Elaborer un Programmation pluriannuelle des dépenses publiques et réorientation de celles-ci en faveur des secteurs prioritaires du CSLP</p> <p>Poursuivre la restructuration des dépenses courantes en faveur des secteurs sociaux</p> <p>Limiter les crédits du filet social à 10 milliards par an</p>	<p>2002 - 2004</p>	<p>En cours</p>	<p>Le CDMT s'étend sur la période 2002-2006 et fera l'objet d'une révision annuelle.</p>
<p><u>3. Politique de la monnaie et du crédit</u></p> <p>Accroître l'efficacité du système bancaire, améliorer l'intermédiation financière</p>	<p>Poursuivre une politique prudente de la monnaie et du crédit, veiller au respect des ratios prudentiels</p> <p>Poursuivre la mise en œuvre des réformes des instruments de politique monétaire adoptée par la BCEAO</p> <p>Poursuivre une politique active des taux d'intérêts et veiller à ce que les taux d'intérêt reflètent les conditions du marché</p>	<p>2002-2004</p> <p>2002-2004</p> <p>2002-2004</p>	<p>En cours</p> <p>En cours</p> <p>En cours.</p>	<p>En 2002, il est prévu une croissance de 3,9% de la masse monétaire.</p> <p>Les taux d'intérêt reflètent les conditions du marché</p>

	Développer les instruments du marché financier régional	2002-2004	En cours	
	Limiter la participation de l'État dans le capital des banques à 20% maximum	2002-2004	En cours. En relation avec l'application des résolutions du GRSF.	
<u>4. Politique de la promotion du secteur privé</u>				
Politique des prix	Maintenir le système actuel de libéralisation des prix et des circuits de commercialisation.	2002-2005	En cours	
Cadre juridique.	Continuer d'adapter le droit des affaires au contexte régional de l'OHADA	2002-2004	En cours. Les actes uniformes de l'OHADA sont tous rentrés en vigueur.	
	Informatiser les greffes des tribunaux de commerce	2002-2005	En cours. Les greffiers sont formés	
Cadre réglementaire	Elargir les activités du guichet unique et création d'un centre du secteur privé		Réalisation en cours	Les termes de référence de l'étude de faisabilité sont réalisés.
	Réhabiliter la zone industrielle de Sotuba			
Soutien au secteur privé	Consolider et développer les infrastructures et services d'appui au secteur privé	2002-2005	La zone est délimitée	
	Privatiser l'HUICOMA	2002-2005	Réaliser l'étude sur le Programme décennal de développement du secteur privé en 2002 Adopter et mettre en œuvre le programme intégré d'appui à la compétitivité	Le projet de termes de référence est déjà disponible

<p>5. Entreprises publiques</p> <p>Améliorer l'efficacité et réduire la taille du secteur des entreprises publiques</p>	<p>Publier au plus tard en septembre de chaque année les statistiques économiques et financières des sociétés du portefeuille de l'État.</p>	<p>2003-2005</p>	<p>Lancement de l'appel d'offres avant la fin de l'année</p> <p>En cours</p>	<p>Limitation de la part de l'État à 12% au plus du capital</p>
<p>6. Environnement</p>				
<p>Améliorer la gestion des ressources naturelles et le cadre de vie des populations</p>	<p>Mettre en œuvre les programmes prioritaires du plan national d'action environnementale</p>	<p>1999-2005</p>	<p>En cours.</p>	
<p>7. Transport et communication</p>				
<p>Accroître l'efficacité des transports et communication</p>	<p>Mettre en œuvre les mesures arrêtées sur l'entretien routier</p>	<p>2002-2004</p>	<p>En cours</p>	
	<p>Exécution du volet routier du 8^{ème} FED</p> <p>Élaborer une politique de développement du transport fluvial</p>	<p>2002-2004</p>	<p>En cours</p>	<p>Permettra le désenclavement intérieur et extérieur du pays</p>
	<p>Privatisation de la SOTELMA</p>	<p>2003</p>	<p>En cours</p>	
	<p>Autoriser une licence d'exploitation d'un second opérateur de téléphonie</p>	<p>2002-2003</p>	<p>En cours</p>	<p>L'appel d'offres e est déjà lancé</p>
<p>8. Urbanisme et habitat</p>				
<p>Renforcer les infrastructures et le niveau d'équipement des villes secondaires et améliorer la qualité des services urbains</p>	<p>Élaborerle Schémas directeurs d'aménagement et d'urbanisme.</p> <p>Élaborer le cadastre de la ville de Bamako</p>	<p>2002-2004</p>	<p>En cours</p>	
<p>9. Données statistiques</p>				
<p>Améliorer la qualité, la disponibilité et la mise à jour régulière des bases de données</p>	<p>Poursuivre la dynamisation du Comité de Coordination Statistique</p> <p>Mettre à jour les comptes nationaux selon le SCN 93.</p> <p>Publier les résultats de EDS III et de l'EMEP</p>	<p>2002-2004</p> <p>2003</p>	<p>En cours</p>	<p>AFRISTAT a appuyé la formation en comptabilité nationale et l'implantation du SCN 93. Les comptes de l'année de base sont presque achevés</p>

<p>10. Les aspects sociaux</p> <p>A-Santé Améliorer la qualité et élargir la couverture des services socio-sanitaires et de planification familiale;</p> <p>B Population Maîtriser la croissance démographique</p>	<p>Éradiquer la poliomyélite</p> <p>Faire passer de 0,17% à 0,25% le taux d'utilisation en en soins curatifs</p> <p>Rendre accessible les services de santé dans un rayon de 5 Km à 45% de la population</p> <p>Réduire le taux de mortalité infantile de 123 à 60 pour mille</p> <p>Réduire l'indice synthétique de fécondité de 6,7% à 5,8%</p> <p>Poursuivre la mise en œuvre de la politique nationale de population par l'extension des services de planification familiale;</p> <p>Finaliser le nouveau PAN pour la protection de l'enfant</p>	<p>2002</p> <p>2002</p> <p>2002</p> <p>2002-2004</p> <p>2002-2004</p> <p>2002-2004</p> <p>2002-2004</p>	<p>Zéro cas enregistré à ce jour</p> <p>2002</p> <p>2002</p> <p>2002-2004, Plan d'action CSLP</p> <p>2002-2004</p> <p>En cours</p> <p>En cours</p>	<p>Ces objectifs sont ceux formulés dans le cadre Budget programmes 2002 et du plan d'action du CSLP, couvrant la période 2002-2004</p>

<p>F- Emploi et Fonction publique</p> <p>Restaurer l'équilibre des effectifs de la fonction publique</p>	<p>Recruter les agents dans les secteurs autres que sociaux, le recrutement net étant limité à 500 agents par an</p> <p>Poursuivre l'harmonisation de la grille salariale de la fonction publique</p> <p>Élaborer et mettre en œuvre un plan de perfectionnement des agents de l'État</p> <p>Préparer un plan d'action pour la mise en œuvre de la stratégie de réforme de la fonction publique</p>	<p>2002-2004</p> <p>2002-2003</p> <p>2003-2005</p>	<p>En cours</p> <p>Mise en œuvre en 2002</p> <p>En cours</p>	
<p>12. Dette extérieure</p> <p> limiter le service de la dette extérieure et maintenir des relations normales avec les créanciers</p> <p>13. Intégration régionale</p> <p>Assurer la compétitivité de l'économie et assurer son insertion dans l'espace régional</p>	<p>Ne contracter aucune dette ni ne garantir aucun nouvel emprunt non concessionnel notamment d'une échéance inférieure à un an, à l'exception des limites déterminées dans le cadre des programmes annuels et des prêts à court terme normaux liés aux importations</p> <p>Continuer de subordonner tout emprunt contracté ou garanti par l'état à l'autorisation préalable du ministre des finances</p> <p>Adopter un code communautaire des investissements</p>	<p>2002-2004</p> <p>2002-2004</p> <p>2002-2004</p>	<p>En cours</p> <p>En cours</p> <p>En cours</p>	
<p>14. Décentralisation et réformes institutionnelles</p>	<p>Mettre en œuvre les programmes de décentralisation</p>	<p>2002-2004</p>	<p>En cours</p>	

	Adopter le document cadre de déconcentration administrative des services de d'État	2002-2004	En cours	
	Élaborer un tableau des opérations financières consolidées des communes	2002-2004	En cours	